

Séance de la soirée du 26 janvier 2009

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. FRANÇOIS LAFOND, président  
M. AMADOU DIALLO, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE CONSTRUCTION  
DU POSTE ANNE-HÉBERT À 315-25 kV  
ET DE LA LIGNE D'ALIMENTATION À 315 kV  
À SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES  
PAR HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE**

---

**PREMIÈRE PARTIE**

---

**VOLUME 1**

---

Séance tenue le 26 janvier 2009 à 19 h  
Complexe municipal  
200, route de Fossambault  
Saint-Augustin-de-Desmaures

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 26 JANVIER 2009

SÉANCE DE LA SOIRÉE

MOT DU PRÉSIDENT ..... 1

PRÉSENTATION DES REQUÉRANTS

SYNDICAT DES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS DE LA RÉGION DE QUÉBEC ..... 11

M. Martin J. Côté

M. Denis Villeneuve

CARRIÈRES RIVE-SUD INC. .... 12

M. Jacques Beaupré

PRÉSENTATION DU PROMOTEUR ..... 14

M. Mathieu Bolullo

REPRISE DE LA SÉANCE

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. DENIS VILLENEUVE..... 21

M. MARCEL SOULARD ..... 26

M. JACQUES BEAUPRÉ..... 29

M. MARTIN J. CÔTÉ ..... 38

REPRISE DE LA SÉANCE

M. ALEXANDRE TURGEON ..... 45

Mme DOMINIQUE BUJOLD..... 56

M. DENIS VILLENEUVE..... 64

M. ALEXANDRE TURGEON ..... 68

QUESTIONS DE LA COMMISSION..... 78



**SÉANCE DU 26 JANVIER 2009**

**SÉANCE DE LA SOIRÉE**

**MOT DU PRÉSIDENT**

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mesdames et messieurs, bonsoir. Bienvenue à cette première partie d'enquête et d'audience publique portant sur le projet de construction du poste Anne-Hébert à trois cent quinze-vingt-cinq (315-25) kV, et de la ligne d'alimentation à trois cent quinze (315) kV à Saint-Augustin-de-Desmaures.

10 Je suis François Lafond et je présiderai cette Commission d'enquête et d'audience publique qui a la responsabilité de réaliser le mandat donné au BAPE par la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, madame Line Beauchamp.

15 Je serai secondé par le commissaire Amadou Diallo.

Permettez-moi de vous faire la lecture du mandat reçu de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs; et c'est adressé à monsieur Pierre Renaud, président, Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, édifice Lomer-Gouin, 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10, Québec, Québec:

"Monsieur le Président, en ma qualité de ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et en vertu des pouvoirs que me confère le troisième alinéa de l'article 31.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2), je donne mandat au Bureau d'audiences publique sur l'environnement de tenir une audience publique concernant le projet de construction du poste Anne-Hébert à trois cent quinze-vingt-cinq (315-25) kV et de la ligne d'alimentation à trois cent quinze (315) kV par Hydro-Québec TransÉnergie et de me faire rapport de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en aura faite.

30 "Le mandat du Bureau débutera le 26 janvier 2009.

"Je joins à la présente les demandes d'audience publique qui m'ont été adressées concernant ce projet.

35 "Veuillez agréer, monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs."

Signé madame Line Beauchamp.

40 Le président du BAPE nous a donc confié le présent mandat d'enquête et d'audience publique. Il faut rappeler qu'une commission d'enquête n'est pas un tribunal et que son rôle n'est pas de prendre une décision. Son mandat est de découvrir la vérité concernant les répercussions du projet, et de proposer à la ministre une interprétation raisonnable des divers

45 facteurs susceptibles d'influencer la recommandation qu'elle doit faire au Conseil des ministres, à qui revient la décision finale d'autoriser ou non le projet.

50 À cette fin, la Commission a, outre sa responsabilité d'enquêter, celle de faciliter l'accès du public à l'information sur les enjeux soulevés par le projet, et elle doit recueillir l'opinion des personnes intéressées.

De plus, la Commission examinera, dans une perspective de développement durable, le projet soumis en appliquant la notion d'environnement retenue par les tribunaux supérieurs qui englobe les aspects biophysique, social, économique et culturel.

55 Ainsi, dans le cadre de la Loi sur le développement durable qui engage les ministères et organismes du gouvernement du Québec à déterminer les actions qu'ils mèneront pour contribuer à l'atteinte de la Stratégie gouvernementale de développement durable, le BAPE s'est donné un plan d'action et une démarche d'analyse permettant aux commissions d'enquête de considérer l'ensemble des seize (16) principes de la loi afin d'intégrer la recherche de  
60 développement durable dans leur démarche d'analyse.

Enfin, la présente Commission dispose des pouvoirs et de l'immunité des commissaires en vertu de la Loi sur les commissions d'enquête. Mon collègue et moi, nous nous sommes engagés à respecter le Code d'éthique et de déontologie des membres du Bureau d'audiences  
65 publiques sur l'environnement. Cela signifie notamment que la Commission a un devoir de neutralité, d'impartialité et de réserve, et qu'il doit agir équitablement envers tous les participants, tout en suscitant le respect mutuel et en favorisant leur participation pleine et entière.

70 À cet effet, il ne sera toléré aucune forme de manifestation, d'approbation ou de désapprobation, de remarques désobligeantes, de propos diffamatoires ou d'attitudes méprisantes. Respecter ces règles permet des débats sereins et constitue également la meilleure façon d'éviter d'éventuelles poursuites.

75 Il y a lieu de préciser que parallèlement aux travaux de la Commission, le présent projet fait l'objet d'une évaluation environnementale de la part du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, et le gouvernement du Québec rendra une décision sur le projet en dernier lieu.

80 C'est dans ce contexte qu'a été constituée cette Commission d'enquête et d'audience publique qui effectuera l'examen public du projet de manière à satisfaire aux exigences de la Loi sur la qualité de l'environnement du Québec. Pour les personnes intéressées à obtenir plus de renseignements sur la Procédure d'évaluation environnementale, je vous invite à vous rendre à l'arrière où une documentation pertinente est disponible.

85 Le mandat de la Commission d'enquête débute aujourd'hui le 26 janvier 2009 et sera d'une durée maximale de quatre (4) mois. Ainsi, le rapport du BAPE sera remis à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs au plus tard le 26 mai 2009.

90 Permettez-moi de vous présenter un aperçu du déroulement de cette première soirée de l'audience publique qui se déroulera selon nos règles de procédure. De façon à favoriser un débat éclairé, serein et respectueux, j'expliquerai les règles générales ainsi que la façon de procéder. Ensuite, je présenterai l'équipe qui assistera la Commission d'enquête et les personnes-ressources invitées. Puis, les requérants seront invités à exprimer les motifs de leur requête. Enfin, j'inviterai le représentant du promoteur à décrire les grandes lignes de son projet.

95 Une pause d'environ quinze (15) minutes suivra la présentation du promoteur. C'est à ce moment qu'un registre sera disponible à l'arrière de la salle pour ceux et celles qui désirent poser des questions sur le projet. Au retour de la pause, les personnes inscrites seront appelées dans l'ordre d'inscription à venir poser leurs questions.

100 L'audience publique est divisée en deux (2) parties. La première partie débute ce soir et la Commission d'enquête siégera au fur et à mesure de ses besoins. L'objectif de cette première partie d'audience vise à compléter l'information sur le projet. Elle donne la possibilité à la Commission, ainsi qu'aux personnes et aux groupes qui le désirent, de poser des questions et d'obtenir des réponses du promoteur, ainsi que des compléments d'information ou des réponses de la part des personnes-ressources.

110 Elle permet donc de mieux cerner les enjeux relatifs au projet et d'enrichir nos connaissances sur divers sujets. Elle ne sert pas à recevoir les opinions des participants mais bien les questions qu'ils désirent poser. Cela ne veut pas dire que nous ne voulons pas entendre votre opinion mais plutôt que nous l'entendrons seulement en deuxième partie de l'audience.

115 La Commission entendra l'opinion de ceux et celles qui le désirent lors de cette deuxième partie qui débutera le 24 février prochain. C'est à ce moment que les citoyens prendront position sur le projet. Je vous demande d'ailleurs de signifier le plus tôt possible votre intention de déposer un mémoire à la coordonnatrice du secrétariat de la Commission, madame Renée Poliquin qui est à l'arrière de la salle. Cela facilitera la logistique de la deuxième partie de l'audience publique.

120 De plus, afin de nous permettre d'en faire une lecture attentive et appropriée, vous devrez nous faire parvenir vos mémoires quatre (4) jours avant le début de la deuxième partie de l'audience soit au plus tard le 20 février prochain à midi (12 h).

125 Au moment de la présentation de votre mémoire, nous échangerons avec vous afin de bien comprendre votre position. Vous pouvez également déposer votre mémoire à la Commission d'enquête sans le présenter ou opter uniquement pour une présentation verbale de votre position sur le projet. Ces trois (3) options sont donc possibles. Signalez-le à la

130 coordonnatrice, madame Poliquin, dans la mesure du possible, deux (2) semaines avant la deuxième partie de l'audience publique.

135 À la fin de l'audience publique, la Commission d'enquête pourra avoir besoin de poursuivre ses recherches pour compléter son examen du projet et son analyse. Dans un tel cas, des questions et réponses ainsi que les nouveaux documents obtenus seront déposés officiellement et rendus publics. Par la suite, ils deviendront accessibles dans les centres de consultation dont vous trouverez la liste à l'arrière de la salle et également dans le site Web du BAPE.

140 De plus, tous les documents relatifs au dossier, dont ceux qui seront déposés par la Commission dans le contexte du mandat, peuvent être consultés dans les centres de consultation, dans le site Web du BAPE, à nos bureaux à Québec et à la Bibliothèque centrale de l'UQAM.

145 Par ailleurs, ce qui est dit en audience est enregistré, et les transcriptions seront disponibles dans le site Web du BAPE ainsi que dans les centres de consultation, environ une semaine après la fin de la première partie de l'audience publique.

150 Je vais maintenant expliquer comment nous allons procéder ce soir et lors des autres séances de la première partie de l'audience publique. Voyons la disposition de la salle! Au centre, face à vous, la Commission d'enquête; à ma gauche, la table des analystes, celle des personnes-ressources et la table de la sténotypiste qui s'occupe des transcriptions; à l'arrière, la table de l'équipe de la Commission; à ma droite, la table des représentants du promoteur, et devant nous, la table où vous viendrez poser vos questions.

155 L'inscription pour les questions, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, se fait à l'arrière auprès de la conseillère en communication. Le registre pour ce soir sera ouvert à la première pause. Deux (2) questions sont admises par intervention. Cette règle a pour but de permettre au plus grand nombre de participants de poser leurs questions. Vous êtes bien sûr les bienvenus pour vous réinscrire au registre pour d'autres questions concernant le projet.

160 Je vous demande d'éviter les préambules à vos questions; les seuls préambules acceptés sont ceux qui sont indispensables à la compréhension de la question. Bien entendu, mon collègue et moi pouvons intervenir en tout temps auprès des personnes-ressources et des représentants du promoteur pour obtenir de l'information supplémentaire dans la foulée de cette question.

165 Toutes les questions du public, comme les réponses, doivent m'être adressées. Je dirigerai les questions aux personnes concernées. Il est possible que j'adresse la question à une autre personne en plus de la personne initialement interpellée. Pour les questions posées par mon collègue, les porte-parole sont invités à répondre directement à ce dernier.

170

Les questions qui ne peuvent obtenir de réponse immédiate de la part du promoteur ou des personnes-ressources, parce que nécessitant une recherche ou un développement, devront être traitées avec diligence. La Commission se chargera d'obtenir les réponses lors des séances ultérieures ou par écrit. Ces réponses font partie du dossier et seront rendues publiques.

175

Si une information ou un document demandé par la Commission est considéré comme confidentiel par la personne qui doit le déposer, celle-ci doit lui en faire part au moment même de la demande. Si la Commission le juge nécessaire, cette information doit lui être remise avec la mention "confidentiel". Nous permettrons alors aux personnes concernées d'établir, s'il y a lieu, le préjudice qui pourrait être encouru si le document était rendu public. Nous rendrons ensuite une décision écrite à l'effet de rendre publique, en tout ou en partie, ou de ne pas rendre publique l'information, et cette décision sera rendue publique.

180

Les personnes concernées bénéficieront d'un délai pour réagir à la décision, à la suite de quoi l'information sera rendue publique, en tout ou en partie, ou sera renvoyée à la personne qui la fournit sans que la Commission en tienne compte dans ses travaux.

185

Le participant qui désire donner une information ou déposer un document au cours de l'audience publique, mais qui a des doutes quant à la nature confidentielle de cette information, peut s'adresser à la coordonnatrice qui se chargera de vérifier le tout auprès de la Commission. Il n'est pas nécessaire de déposer un document ou d'en demander le dépôt pour attirer notre attention sur le contenu que vous désirez mettre en lumière. Ainsi, vous pouvez seulement nous communiquer la référence à un document. La Commission se penchera sur son contenu comme elle le fait pour les documents déposés.

190

195

Je tiens à souligner que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'est donné une déclaration de services aux citoyens et met à votre disposition un questionnaire afin d'évaluer la qualité de nos services. Dans le but de nous aider à mieux vous servir, je vous demande de bien vouloir remplir le questionnaire et le remettre au personnel à l'arrière de la salle.

200

Il me fait maintenant plaisir de vous présenter l'équipe de la Commission d'enquête! Alors à ma gauche, l'analyste, monsieur Guy Fortin; à l'arrière de la salle, la conseillère en communication, madame Danielle Hawey; et la coordonnatrice du secrétariat de la Commission, madame René Poliquin. Nos travaux sont également soutenus par madame Lucie Lepage, agente de secrétariat.

205

L'organisation technique et la logistique des séances publiques sont sous la responsabilité du Centre de services partagés du Québec. Le responsable de la logistique est monsieur Richard Grenier et il est accompagné de monsieur Michel Filteau, technicien du son.

210

Madame Denise Proulx assure le travail de sténotypie.

215 J'invite le porte-parole du promoteur, monsieur Mathieu Bolullo, à nous présenter son équipe; monsieur Bolullo, on vous écoute.

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

220 Alors je me présente, c'est Mathieu Bolullo, porte-parole principal. J'ai à ma droite, monsieur Gaétan Brodeur qui est chargé de projet en environnement à Hydro-Québec, et monsieur Martin Girard qui est ingénieur à la planification des réseaux régionaux.

225 J'ai avec moi aussi des spécialistes dans la salle qui pourront apporter des compléments d'information aux questions qui seront posées et aider le travail de la Commission.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Bolullo.

230 Est-ce que vous avez des documents que vous avez déposés?

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

235 Il y a cinq (5) documents qui ont été déposés à la demande de la Commission. Le premier, le document DA1 qui est la présentation du projet, la présentation que je vais faire tout à l'heure.

240 Il y a le document DA2 qui sont des encadrements complémentaires, donc la Norme emprise de lignes de transport dans les ravages de Cerf de Virginie, qui date du 28 août 2001.

Il y a le document DA3, toujours un document de TransÉnergie, encadrements complémentaires, Norme sur le bruit audible généré par les postes électriques qui date de 2000.

245 Il y a le document DA4 qui est la carte des milieux naturel et humain avec le tracé est qui avait été étudié.

Et le document DA5 qui est des données préliminaires sur les milieux humides qui sont traversés, qui date de janvier 2009.

250 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Bolullo.

255 Maintenant, je vais aller du côté des personnes-ressources! Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, monsieur Talbot.



**PAR M. DENIS TALBOT:**

Oui, bonsoir monsieur le Président, monsieur le Commissaire.

260

Denis Talbot, je suis coordonnateur des projets énergétiques, Service des projets en milieu terrestre de la Direction des évaluations environnementales du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, et j'agirai à titre de porte-parole.

265

Je suis accompagné à mes côtés ici de Hubert Gagné qui est analyste sur le même dossier. Également dans la salle, il y a monsieur Denis Tessier de la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches qui pourra répondre également à certaines questions.

270

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup monsieur Talbot.

Je vais aller voir du côté de la Ville de Saint-Augustin, monsieur Pierre Boulanger.

275

**PAR M. PIERRE BOULANGER:**

Oui bonsoir. Mon nom est Pierre Boulanger, je suis responsable du Service d'urbanisme en tant que directeur, et je suis en mesure de fournir toute l'information au niveau des dispositions réglementaires applicables sur le territoire ou des décisions en rapport avec l'aménagement et les choix qui ont été retenus.

280

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Boulanger.

285

Maintenant, au niveau des Ressources naturelles et de la Faune, monsieur Daniel Tremblay.

290

**PAR M. DANIEL TREMBLAY:**

Oui bonsoir monsieur le Président.

Je suis responsable de l'analyse et planification à l'unité de gestion de Portneuf-Laurentides. Ce soir, je représente le secteur Forêt et ainsi que le secteur Faune, malgré que le secteur Faune, j'ai les réponses qui sont préparées. Et c'est ça, si jamais il y a des réponses que je connais pas, je les prendrai en délibéré.

295

**PAR LE PRÉSIDENT:**

300

Parfait, merci beaucoup.

Je vais aller voir maintenant du côté de la MRC de Portneuf, madame Sylvie Béland.  
Bonsoir.

305

**PAR Mme SYLVIE BÉLAND:**

Oui bonjour monsieur le Commissaire.

310

C'est Sylvie Béland à la MRC de Portneuf, je suis au Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme pour la MRC de Portneuf.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

315

Parfait, merci.

Et je pense, au niveau de la Communauté métropolitaine de Québec, monsieur André Bouillon.

320

**PAR M. ANDRÉ BOUILLON:**

C'est ça monsieur le Président.

325

André Bouillon, je suis urbaniste à la Communauté métropolitaine de Québec, laquelle est en train d'élaborer un schéma d'aménagement qui couvre le territoire de cinq (5) entités: l'agglomération de Québec, l'Île-d'Orléans, la MRC de la Jacques-Cartier, la Ville de Lévis ainsi que la Côte-de-Beaupré.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

330

Parfait, merci.

Et je pense qu'au niveau de d'autres personnes-ressources qui sont également dans la salle, de l'agglomération de Québec, monsieur David Duval. Oui bonsoir monsieur Duval.

335

Du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, monsieur Jean-Maurice Hamel. Bonsoir monsieur Hamel.

340

Et la Direction de la santé publique, Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale, madame Renée Levaque. Bonsoir madame Levaque.

345 Et nous avons également Environnement Canada et ministère des Transports qui ne sont pas présents; par contre on peut communiquer avec eux par écrit si jamais la Commission a des documents ou encore a des questions face à l'expertise que ces personnes-là d'Environnement Canada ou du ministère des Transports peuvent nous donner.

Maintenant, je vais juste retourner encore un petit peu au niveau des personnes-ressources. Est-ce que chez vous, monsieur Talbot, vous avez déposé des documents?

350 **PAR M. DENIS TALBOT:**

Oui monsieur, des documents ont été déposés. Je vais demander à Hubert de faire le résumé de ces deux (2) documents.

355 **PAR M. HUBERT GAGNÉ:**

360 Oui, donc au courant de la semaine passée, on a déposé deux (2) documents à votre demande: la refonte de 2006 de la Note d'instructions 9801, et aussi un guide "Les espèces floristiques menacées ou vulnérables, guide pour l'analyse et l'autorisation de projets en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement", qui est encore un document de travail, donc qui est pour diffusion restreinte.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

365 Parfait, merci.

Monsieur Boulanger.

**PAR M. PIERRE BOULANGER:**

370

Oui. Les documents déposés ont été la résolution RVSAD-2008-1148 et RVSAD-2008-1384 qui essentiellement étaient la position adoptée par le Conseil municipal à l'égard du projet quant aux différents tracés et aux exigences en regard des infrastructures prévues.

375

De même, à la demande la Commission, on a déposé le Règlement sur le bruit, le R.V.Q. 978. On a aussi déposé copie du Règlement numéro REGVSAD-2008-138 sur le bruit qui vient modifier le 978 à l'article 29. Certains extraits du Règlement de zonage 480-85 concernant l'abattage d'arbres, ainsi qu'un extrait du règlement R.R.V.Q. chapitre A-2 sur l'administration des règlements d'urbanisme et l'établissement des droits payables pour les permis et certificats concernant l'abattage d'arbres.

380

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Boulanger.

385 Monsieur Tremblay, je pense que vous avez rien déposé chez vous?

**PAR M. DANIEL TREMBLAY:**

390 J'avais deux (2) documents à déposer. Il y avait le projet de loi 87, la Loi instituant le fonds du patrimoine minier, ainsi que la Loi sur les mines.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

395 Parfait, merci.

Au niveau de l'agglomération de Québec, est-ce qu'il y a eu quelque chose, monsieur Duval? Pas de document.

400 Monsieur Bouillon, au niveau de la Communauté métropolitaine de Québec?

**PAR M. ANDRÉ BOUILLON:**

405 La Communauté a déposé une résolution qui avait été adoptée en 2008, le 19 juin, et cette résolution fait état de certaines demandes de la Communauté à Hydro-Québec ayant trait notamment aux infrastructures ou au tracé de la ligne et également à une assise permanente visant des aménagements éventuels sous une portion de la ligne électrique projetée.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

410 Parfait, merci.

Maintenant, au niveau de la MRC de Portneuf, madame Béland.

**PAR Mme SYLVIE BÉLAND:**

415 Oui, monsieur le Président. On a déposé deux (2) résolutions, la résolution 229-10-2008 concernant la conformité d'un règlement de la Ville de Pont-Rouge modifiant le Règlement de zonage, et la deuxième résolution est la 232-10-2008 concernant la demande d'autorisation à la CPTAQ de la part d'Hydro-Québec concernant la conformité du projet.

420 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait, merci madame Béland.

425 Madame Levaque dans la salle, est-ce que vous avez des documents? Aucun document.

Monsieur Hamel, est-ce que vous avez des documents? Aucun document, parfait merci.

430 Maintenant, je vais inviter chaque requérant à présenter sa demande d'audience publique et à lire sa requête. Je leur demande de s'en tenir strictement aux motifs présentés à la ministre puisque les mémoires et les opinions sur le projet seront entendus en seconde partie de l'audience.

435 Je demande la collaboration de chacun et je me réserve le droit de vous interrompre si vous débordez trop de la lecture de votre requête originale.

---

### PRÉSENTATION DES REQUÉRANTS

#### SYNDICAT DES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS DE LA RÉGION DE Québec

440 **PAR LE PRÉSIDENT:**

445 J'invite à l'avant monsieur Martin J. Côté, président, et monsieur Denis Villeneuve du Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec.

Bonsoir messieurs.

**PAR M. MARTIN J. CÔTÉ:**

450 Bonsoir. Donc monsieur le Commissaire, monsieur le Président, la lettre qu'on a fait parvenir à la ministre, donc l'objet, c'est le projet de construction du poste Anne-Hébert à trois cent quinze-vingt-cinq (315-25) kV et de la ligne d'alimentation à trois cent quinze (315) kV à Saint-Augustin-de-Desmaures.

455 "Madame la Ministre, le Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec vous demande de tenir des audiences publiques concernant le projet cité en rubrique. Les motifs du Syndicat portent sur la localisation de la ligne d'alimentation du poste Anne-Hébert.

460 "Au cours des consultations tenues par Hydro-Québec avant le dépôt officiel du projet à votre attention, il est apparu que certains intervenants ne voulaient pas voir cette nouvelle ligne de transport d'énergie "gâcher" le paysage à l'entrée ouest de la ville de Québec.

465 "La solution trouvée par Hydro-Québec détourne la ligne d'alimentation en la faisant passer en terrains boisés de façon à ce qu'elle soit le moins visible possible. C'est ce que nous comprenons des critères de localisation du tracé indiqué à la section 5 du document résumé.

470 "Madame la Ministre, nous croyons qu'un débat public doit se tenir sur les priorités de protection de l'environnement. Nous trouvons surprenant qu'une étude d'impact sur l'environnement conclue qu'il est préférable de déboiser une forêt plutôt que de passer dans un milieu déjà perturbé.

"Nous sommes bien conscients de la nécessité de l'implantation du poste Anne-Hébert et la construction de la ligne pour l'alimenter. Nous sommes donc en sa faveur. Nous souhaitons seulement que le débat se fasse sur les priorités de protection environnementale.

475 "Que vous répondiez favorablement ou non à notre demande de tenir des audiences, nous sommes bien conscients que la ligne d'alimentation du poste Anne-Hébert, comme toute ligne d'alimentation avant elle, passera forcément en milieu forestier pour une portion de son trajet.

480 "Le Syndicat souhaite vous soumettre l'idée d'obliger Hydro-Québec, de même que tout transporteur d'énergie utilisant des milieux forestiers, à contribuer à un fonds d'aménagement forestier durable destiné prioritairement aux propriétaires forestiers touchés par le passage du réseau énergétique.

485 "Nous avons déjà amené cette suggestion dans le cas du pipeline Saint-Laurent et elle a été favorablement accueillie par Ultramar de même que par les commissaires du BAPE et des hauts fonctionnaires de votre ministère. Le rôle positif des forêts dans la lutte aux changements climatiques causés par les gaz à effet de serre n'est plus à démontrer.

490 "Selon nous, on devrait obliger les promoteurs de projets entraînant un déboisement à compenser non seulement les propriétaires du terrain, mais aussi la forêt elle-même en leur exigeant de contribuer à un éventuel fonds d'aménagement forestier durable.

495 "Nous n'avons pas de projet précis à vous déposer, mais nous croyons que le sujet pourrait faire l'objet de discussions entre vous et le ministre des Ressources naturelles et de la Faune. Nous sommes aussi tout disposés à en discuter avec vous si le besoin en est.

"Je vous prie donc, madame la Ministre, d'accepter mes plus sincères salutations."

500 Et c'est signé de moi.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Côté, merci monsieur Villeneuve.

505

---

**CARRIÈRES RIVE-SUD INC.**

510 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vais demander maintenant à monsieur Jacques Beaupré de Carrières Rive-Sud inc. de bien vouloir s'avancer.

Bonsoir.

515

**PAR M. JACQUES BEAUPRÉ:**

520

Mon nom est Jacques Beaupré, Carrières Rive-Sud. Messieurs, mesdames, notre demande est adressée à madame Line Beauchamp, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, demande d'audience publique qui a été datée le 16 octobre 2008.

525

"Madame la Ministre, depuis 2007 notre entreprise détient des droits d'exploitation de carrière de pierre granitique signés avec des propriétaires de Saint-Augustin-de-Desmaures. Ceux-ci seront payés sous forme de redevances au prorata des tonnes produites. Notre projet est situé dans un secteur boisé non cultivable, éloigné des résidences, en bordure de l'autoroute 40.

530

"Nous avons également obtenu du ministère des Transports du Québec une autorisation d'utiliser les sorties existantes de l'autoroute 40, à la halte routière de Saint-Augustin-de-Desmaures, afin d'éliminer tout trafic de véhicules lourds sur les voies routières municipales. Le tout sujet aux autorisations des divers paliers gouvernementaux nécessaires pour obtenir les droits légaux d'exploitation.

535

"En décembre 2007, nous avons été informés, par les propriétaires des lots que nous prévoyons exploiter, du projet d'Hydro-Québec de faire passer une ligne d'alimentation trois cent quinze (315) kV sur la limite nord de notre projet.

540

"Nous avons rencontré le 15 janvier dernier trois (3) officiers d'Hydro-Québec pour leur demander d'apporter selon nous des modifications légères au projet: soit de déplacer un pylône de quelques dizaines de mètres pour nous permettre de limiter les pertes de volume d'extraction de la pierre et de sécuriser les infrastructures d'Hydro-Québec face à nos opérations futures. Demande qui est demeurée sans réponse de la part d'Hydro-Québec.

545

"Le 23 septembre dernier, j'ai assisté à une soirée publique d'information donnée par le BAPE et Hydro-Québec et j'ai profité de l'occasion pour reparler aux mêmes officiers d'Hydro-Québec concernant notre projet.

550

"Un rendez-vous m'a été accordé le 7 octobre avec monsieur Yves Croft d'Hydro-Québec pour lui expliquer le tout. Ce dernier m'est revenu quelques jours plus tard – soit le 10 décembre – me signifiant qu'Hydro-Québec ne pouvait donner suite à notre demande.

555

"Pour ces motifs de non-entente avec le promoteur, nous demandons une audience publique afin de faire valoir nos points.

"Notre projet d'exploitation de carrière de pierre granitique dans ce secteur devrait:

"Sécuriser le gouvernement du Québec, les municipalités et consommateurs de pierre pour les vingt-cinq (25) prochaines années, dans le secteur ouest de Québec;

560

"Diminuer les impacts de transport, de pollution reliée au transport et de détérioration du réseau routier en raison de la proximité du site vers la ville;

"La diminution du transport apportera également des économies financières importantes pour les divers paliers gouvernementaux utilisateurs des produits;

565

"Créer près de vingt-cinq (25) emplois saisonniers dans le secteur;

"Pour les utilisateurs, avoir une qualité de pierre supérieure du granit pour leur consommation, ce qui prolongera la durée de vie des infrastructures;

570

"Le projet de loi 82 – il y avait une petite erreur, là, sur la feuille, c'est 82 au lieu de 87 – de votre gouvernement qui prend force en janvier 2009 apportera des retombées économiques importantes pour la Ville de Saint-Augustin en redevances sur les produits sortant de la carrière.

575

"Nous voulons vous signaler, madame la Ministre, que nous sommes en accord et appuyons le projet d'Hydro-Québec. Nous reconnaissons l'importance de la réalisation du projet. Tout ce que nous demandons, c'est d'être entendus sur les points décrits précédemment. Nous sommes ouverts à toutes discussions ou médiation afin de pouvoir rencontrer les attentes des deux (2) parties."

580

Le document a été adressé par télécopieur, et l'original a suivi par la poste.

"Merci de votre attention, madame la Ministre, et soyez assurée de notre bonne volonté dans ce dossier."

585

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Beaupré.

590

---

**PRÉSENTATION DU PROMOTEUR  
HYDRO-QUÉBEC**

595

**PAR LE PRÉSIDENT:**

La parole est maintenant au promoteur qui présentera son projet durant environ une quinzaine de minutes. Après cette présentation, nous ferons une pause de quinze (15) minutes et le registre des questions sera ouvert.



Monsieur Bolullo.

600

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

Alors monsieur le Président, monsieur le Commissaire, mesdames, messieurs, bonsoir.

605

Je me présente encore une fois, Mathieu Bolullo, ingénieur à Hydro-Québec et porte-parole pour le projet du poste Anne-Hébert et sa ligne d'alimentation. Il nous fait plaisir d'être ici aujourd'hui pour vous présenter ce projet.

610

Mes collègues, monsieur Gaétan Brodeur, chargé de projet en environnement, et Martin Girard, ingénieur en planification des réseaux régionaux, font partie de mon équipe de projet et m'accompagnent pour m'appuyer dans la période de questions.

615

Sont également présents dans la salle quelques spécialistes pour permettre d'apporter des compléments d'information aux questions qui seront posées et ainsi aider la Commission dans son travail.

620

Notre présentation de ce soir est composée de quatre (4) volets! Nous traiterons de la raison d'être du projet; nous ferons une description du projet; nous parlerons de notre démarche; et finalement nous parlerons des coûts, des retombées économiques et de l'échéancier.

625

Pour commencer, abordons la raison d'être du projet. Le projet de construire le poste Anne-Hébert et sa ligne d'alimentation est né de deux (2) problématiques. Il y a d'abord la problématique globale qui concerne l'ensemble des postes satellites de la Communauté métropolitaine de Québec qui atteindront leur capacité limite à court terme.

630

Ensuite, il y a les problématiques locales à propos de la surcharge des postes de Val-Rose, de la Suète, situés dans la partie ouest de la CMQ ainsi que les difficultés d'alimentation du Parc industriel François-Leclerc. Nous allons les regarder plus en détail.

635

L'alimentation actuelle du territoire de la CMQ provient principalement de deux (2) sources: le poste des Laurentides et le poste de Québec. Ces deux (2) postes sources alimentent l'ensemble des postes satellites du territoire de la CMQ et ce sont ces postes satellites qui alimentent en électricité les quelques trois cent dix mille (310 000) clients de ce territoire.

640

En 2010, la charge aura atteint quatre-vingt-seize pour cent (96 %) de la capacité de l'ensemble des postes de la Communauté métropolitaine de Québec et nous n'avons plus la marge de manœuvre nécessaire pour répondre à la croissance de la demande.

Le graphique suivant montre l'évolution de la charge pour l'ensemble de la Communauté métropolitaine de Québec. Cette charge est exprimée en MVA, mégavolt-ampère, qui est l'unité

de mesure utilisée pour quantifier la puissance du réseau électrique. À titre d'exemple, une charge de un (1) MVA peut répondre aux besoins d'alimentation de cent quarante (140) foyers.

645 Ce graphique illustre clairement qu'avec une charge estimée à deux mille cent soixante-six (2166) MVA, on aura atteint, en 2010-2011, quatre-vingt-seize pour cent (96 %) de la capacité globale des postes satellites de la CMQ.

650 Maintenant, abordons les trois (3) problématiques locales qui touchent cette fois la partie ouest de la Communauté métropolitaine de Québec! Ce sont les postes satellites Val-Rose, Neufchâtel et de la Suète qui ont la tâche d'alimenter les charges de l'ouest de la CMQ provenant principalement de la municipalité de Saint-Augustin-de-Desmaures et de ses environs, ainsi que du Parc industriel François-Leclerc représenté en mauve à l'écran. On constate que la charge dépasse la capacité des postes la Suète et Val-Rose à la pointe 2010.

655 Une autre problématique concerne le Parc industriel François-Leclerc alimenté actuellement à partir des postes la Suète et Neufchâtel par un réseau de distribution présentement utilisé à pleine capacité. L'alimentation du secteur de Saint-Augustin-de-Desmaures et des environs est rendue difficile en raison de l'éloignement des postes existants et des charges à desservir. Il devient donc de plus en plus difficile de répondre à la croissance de  
660 la demande dans cette portion du territoire.

665 Plusieurs scénarios ont été analysés et nous vous présentons la solution qui répond le mieux aux problématiques exposées précédemment. La solution réside en deux (2) éléments, soit la construction d'un nouveau poste trois cent quinze-vingt-cinq (315-25) kV situé dans le Parc industriel François-Leclerc, et son raccordement au réseau de transport existant au moyen d'une ligne à trois cent quinze (315) kV de treize point deux kilomètres (13,2 km).

670 Si nous regardons à nouveau la carte de la partie ouest de la CMQ, nous pouvons y voir les secteurs actuellement desservis par chaque poste satellite. La zone en bleu représente le secteur desservi par le poste Val-Rose, la zone en rouge le secteur desservi par le poste de la Suète, et la zone verte le secteur desservi par le poste Neufchâtel.

675 Avec la construction du poste Anne-Hébert, la répartition des charges sera la suivante: le poste Val-Rose sera soulagé de trente-cinq pour cent (35 %) de sa charge et passera de trois mille cinq cents (3500) à deux mille cent (2100) clients; le poste de la Suète sera allégé de quinze pour cent (15 %) passant de quarante-huit mille (48 000) à quarante et un mille cinq cents (41 500) clients; et la charge du poste Neufchâtel diminuera de deux pour cent (2 %) passant de soixante-cinq mille (65 000) à soixante et un mille cinq cents (61 500) clients.

680 Le futur poste Anne-Hébert reçoit donc, à l'étape initiale, une charge de onze mille cinq cents (11 500) nouveaux clients. Le futur poste Anne-Hébert prend également la charge du poste Neuville, ce qui permet le démantèlement de celui-ci; situé sur le bord du fleuve, le poste de Neuville a atteint la fin de sa vie utile.

685 Voici maintenant en détail la description du projet! À l'étape initiale, le nouveau poste comprendra les principaux éléments suivants: deux (2) transformateurs à trois cent quinze-vingt-cinq (315-25 kV) avec leur bassin de récupération d'huile; trois (3) disjoncteurs à trois cent quinze (315) kV; deux (2) canalisations souterraines; deux (2) portiques d'entrée de poste ainsi qu'un bâtiment de commande.

690 À long terme, deux (2) autres transformateurs de puissance trois cent quinze-vingt-cinq (315-25 kV) seront ajoutés à ces équipements de façon à augmenter la capacité du poste à deux cent quatre-vingt-un (281) MVA. On pourra ainsi s'assurer de répondre adéquatement à la croissance de la charge.

695 Compte tenu de l'ensemble des exigences liées à l'emplacement du poste projeté, un terrain encore disponible dans le Parc industriel François-Leclerc constitue le meilleur choix. Le poste se situe alors au centre de la charge, dans un milieu industriel et à proximité du réseau de distribution existant.

700 La nouvelle ligne biterne, c'est-à-dire à deux (2) circuits, aura une longueur de treize point deux kilomètres (13,2 km) pour relier le poste Anne-Hébert à la ligne existante trois cent quinze (315) kV Jacques-Cartier-Laurentides. Elle sera composée d'environ quarante-trois (43) pylônes en acier, et la ligne sera conçue dès le départ pour pouvoir alimenter le poste à l'étape ultime de deux cent quatre-vingt-un (281) MVA.

705 Cette carte à l'écran montre le tracé retenu. En bas à droite, c'est le poste Anne-Hébert en rouge, et en haut à gauche en noir c'est la ligne 3110D, trois cent quinze (315) kV, à laquelle il faut se raccorder.

710 À la suite des consultations des milieux d'accueil, des pylônes tubulaires à aspect visuel amélioré seront utilisés à partir du nouveau poste Anne-Hébert jusqu'au nord de la traversée de l'autoroute Félix-Leclerc située au centre de l'écran. Au-delà de ce point, ce seront des pylônes classiques à quatre (4) pieds qui seront employés.

715 Pour en arriver à déterminer l'emplacement de poste ainsi que la localisation d'un tracé de ligne de moindre impact, nous avons suivi une démarche rigoureuse intégrant trois (3) volets: l'environnement, les préoccupations des milieux d'accueil et les contraintes technoéconomiques.

720 Le projet est soumis au processus de la Loi sur la qualité de l'environnement tel que décrit aux articles 31.1 et suivants. C'est dans ce cadre que la présente étude d'impact a été réalisée. Cette démarche vise à obtenir du gouvernement les autorisations de réaliser le projet.

725 Notre démarche, pour en arriver à déterminer le site de poste et le tracé de moindre impact, suit la méthode d'évaluation environnementale ligne et poste Hydro-Québec qui répond notamment aux directives et aux exigences des différents ministères. Elle comprend cinq (5) grandes étapes: bien connaître le projet que l'on veut faire; bien connaître le milieu dans lequel

on veut l'implanter; évaluer le projet; consulter les populations touchées et les gestionnaires du territoire et assurer une information en continu; et optimiser le projet à la lumière des commentaires reçus.

730

Toute cette démarche permet d'élaborer une étude d'impact sur l'environnement.

Nous avons vu ensemble les caractéristiques techniques du poste et de la ligne, c'était la première étape. Voyons maintenant la deuxième, connaître le milieu.

735

Nous délimitons d'abord une zone d'étude. Dans le cas qui nous concerne, la zone d'étude du projet couvre une superficie de cent kilomètres carrés (100 km<sup>2</sup>). Elle est délimitée au nord par les lignes de transport d'énergie électrique, au sud par la route 138, à l'est par l'aéroport Jean-Lesage, et à l'ouest elle empiète sur le territoire de Neuville sur environ un point cinq kilomètre (1,5 km).

740

Dans cette zone, nous recensons tous les éléments qui risquent d'influencer les choix que nous ferons: infrastructures existantes, éléments de paysage, espaces agricoles et forestiers, faune, végétation, villégiature et autres.

745

Ensuite, c'est la troisième grande étape, l'évaluation du projet. On élabore des variantes de tracé et on les compare entre elles afin de choisir le meilleur projet du point de vue environnemental, sociopolitique et technoéconomique.

750

La carte suivante montre les différentes variantes élaborées dans le cadre de ce projet. Le poste est toujours en bas à droite et la ligne 3110D en haut à votre gauche. Au nord de l'autoroute 40, nous avons étudié deux (2) variantes: la variante ouest et la variante est. Au sud de l'autoroute 40, nous avons étudié cinq (5) variantes: la variante 1, la variante 2, la variante 3, la variante 4 et la variante 3 optimisée.

755

Le tracé de ligne retenu! Une combinaison des variantes ouest et 3 optimisée constitue le tracé de moindre impact. En effet, le tracé retenu offre les meilleurs avantages en ce qui a trait au paysage et au milieu humain. De plus, à la suite des consultations, le tracé retenu a reçu un accueil favorable des publics concernés. Finalement, les coûts de réalisation associés au tracé retenu sont acceptables pour l'entreprise.

760

Nous arrivons maintenant à la quatrième grande étape de notre démarche, la participation publique. Afin de connaître les préoccupations du milieu, nous avons tenu différentes activités au cours desquelles nous avons rencontré les publics concernés par le projet, à partir des élus jusqu'aux propriétaires et différents groupes et organismes.

765

À titre d'exemple, l'équipe de projet a échangé avec plus de cent soixante (160) propriétaires et citoyens et plus d'une trentaine d'organismes au cours de différentes rencontres dont plusieurs portes ouvertes. De fait, dans notre approche de consultation des publics,

770 plusieurs rencontres ont été effectuées à partir de la fin 2006 jusqu'à maintenant. De plus, différents outils et moyens de communication ont été utilisés lors de ces échanges.

775 Nous avons recueilli plusieurs préoccupations. Retenons que de façon générale, la population locale a bien répondu aux activités de portes ouvertes. La justification du projet a été reconnue au cours de la période d'information-consultation, et l'emplacement du poste et le tracé de ligne retenu ont reçu un accueil favorable des différents publics consultés.

780 Cinquième et dernière étape de notre démarche, l'optimisation du projet, l'identification des impacts et les mesures d'atténuation. Nous allons faire un bilan pour le milieu naturel, humain et pour le paysage.

785 En ce qui a trait au milieu naturel, les principaux impacts du projet sont causés par les travaux de construction et d'entretien. Les mesures d'atténuation qui seront mises en œuvre pour réduire ces impacts sont de situer les pylônes le plus loin possible des cours d'eau, de préserver une bande riveraine de protection aux abords de ces cours d'eau, d'utiliser les chemins existants dans la mesure du possible, de réaliser certains travaux en automne et en hiver, ainsi que de remettre en état les lieux après la construction.

790 En ce qui concerne le milieu humain, les principaux impacts identifiés sont la présence de la ligne en milieu agricole, les inconvénients associés aux travaux de construction, notamment le bruit et la circulation. Les mesures d'atténuation proposées sont de remplacer le pylône classique par un pylône à encombrant réduit, tubulaire dans tout le tronçon sud.

795 Pour réduire les inconvénients sur les activités agricoles, nous allons optimiser le positionnement des pylônes et éviter, dans la mesure du possible, la saison agricole pour les travaux.

800 Nous allons prévoir une signalisation adéquate afin d'assurer la sécurité des gens pendant les travaux et finalement, nous allons nettoyer et maintenir en bon état les chemins publics.

805 Quant aux impacts sur le paysage, ils sont principalement causés par la présence visible de la ligne et de son emprise dans le paysage. Au départ, il est important de mentionner qu'en choisissant un tracé passant à l'ouest de la halte routière et évitant les paysages sensibles, nous avons atténué les impacts visuels de la ligne à la source.

Comme d'ailleurs la localisation du poste dans un parc industriel, dans un milieu boisé, a permis d'atténuer les impacts visuels lui étant associés.

810 En plus d'avoir choisi le tracé de moindre impact sur le paysage, nous proposons d'importantes mesures d'atténuation: l'utilisation du pylône tubulaire sur toute la portion sud du

tracé, la conservation d'une borne boisée au croisement des routes, et un positionnement optimisé de certains pylônes de manière à ce qu'ils soient le moins visibles possible.

815 Quant au coût et à l'échéancier du projet, le coût total du projet est estimé à soixante-treize virgule sept millions (73,7 M\$), dont quarante et un point cinq millions (41,5 M\$) pour le poste et trente-deux point deux millions (32,2 M\$) pour la ligne.

820 Les retombées économiques régionales sont évaluées à quinze millions (15 M\$), ce qui correspond à environ vingt pour cent (20 %) de la valeur du projet.

825 Nous sommes présentement, en ce qui concerne l'échéancier, dans le processus de demande des autorisations gouvernementales, et le début des travaux est prévu à l'automne 2009 pour une mise en service avant la pointe 2010.

830 Donc en résumé, le projet de construction du poste Anne-Hébert et sa ligne d'alimentation répond à la croissance de la demande de la Communauté métropolitaine de Québec; il résout le problème de surcharge des postes à l'ouest de la CMQ tout en répondant aux besoins de croissance du Parc industriel François-Leclerc, de Saint-Augustin-de-Desmaures et des environs.

835 C'est un projet optimisé à la suite des consultations et inventaires; c'est une solution optimale et de moindre impact pour les milieux naturel, humain et pour le paysage; c'est une solution qui a reçu un accueil favorable des publics consultés et finalement, c'est une solution qui est économiquement viable.

840 Je vous remercie de votre attention et nous sommes disponibles pour répondre à vos questions.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

840 Merci monsieur Bolullo pour votre présentation.

Le registre est maintenant ouvert. Bonne pause.

845

\_\_\_\_\_

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

\_\_\_\_\_

850

**REPRISE DE LA SÉANCE  
PÉRIODE DE QUESTIONS  
DENIS VILLENEUVE**

855

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vais inviter à l'avant monsieur Denis Villeneuve.

860

Bonsoir monsieur Villeneuve.

**PAR M. DENIS VILLENEUVE:**

Bonsoir monsieur le Président. Alors je vais avoir deux (2) questions pour l'instant.

865

La première question, c'est à la section 5.1 de l'étude d'impact sur l'environnement, le promoteur énumère les critères de localisation des emplacements du poste et des tracés de ligne devant servir à l'alimenter.

870

Outre les milieux sensibles, la limitation des impacts sur le milieu forestier ne fait pas partie de ces critères, pourquoi?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

875

Monsieur Bolullo, est-ce que vous pourriez aussi peut-être mettre le tableau 5.1, parce que vous référez à un tableau, n'est-ce pas, monsieur Villeneuve?

**PAR M. DENIS VILLENEUVE:**

880

C'est une liste de critères qui apparaît et dans l'étude d'impact et dans la section résumé.

Je peux peut-être vous en faire une étude des parties. Par exemple, on dit:

885

"De préserver dans la mesure du possible les éléments environnementaux valorisés par le milieu et intégrer les préoccupations des personnes et des organismes concernés.

"Éviter les éléments qui présentent les plus fortes résistances sur les plans environnemental et technoéconomique, tels que le milieu bâti, les zones de villégiature, les lieux d'intérêt résiduel ou patrimonial, les cultures spécialisées, les érablières et les milieux sensibles.

890

"Ensuite, limiter les impacts sur le paysage en recherchant les secteurs offrant le moins de percées visuelles sur les activités humaines environnantes.

"Veiller à l'intégration visuelle des ouvrages projetés.

895 "Respecter le plus possible le découpage cadastral des lieux de propriété."

Mais disons qu'au niveau du milieu naturel, on fait référence à toutes sortes de choses importantes comme les milieux humides, les érablières, etc., mais pas au milieu forestier en général.

900

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait. Monsieur Bolullo, vous avez bien compris la question?

905

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

Alors monsieur le Président, dans l'énumération qui vient d'être faite à l'article 5.1, le premier point, on peut lire:

910

"Préserver dans la mesure du possible les éléments environnementaux valorisés par le milieu et intégrer les préoccupations des personnes et des organismes concernés."

Donc dans ça, les éléments environnementaux valorisés, les forêts, la forêt fait partie de ça. Et dans notre inventaire, donc, on en tient compte, et notamment, on localise les érablières, les écosystèmes forestiers exceptionnels, les autres écosystèmes forestiers écologiques d'intérêt et les peuplements forestiers.

915

**PAR LE PRÉSIDENT:**

920

Monsieur Villeneuve.

**PAR M. DENIS VILLENEUVE:**

925

Deuxième question qui est dans le même sens. À la section 5.3 de la même étude, vous mentionnez que vous cherchez à préserver autant que possible les grands espaces agricoles et agroforestiers.

Mais le promoteur mentionne quelques phrases plus loin qu'il a voulu limiter les répercussions des supports dans le milieu, notamment en empruntant les espaces au couvert forestier dense.

930

Ces affirmations apparaissent contradictoires, peut-on obtenir des explications additionnelles?

935

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Bolullo.



**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

940 Dans les consultations qu'on a faites auprès des populations et des organismes qui étaient touchés par le projet, un des enjeux principaux qui a été identifié, c'était le paysage. Et on a recherché à avoir des couverts boisés pour dissimuler la ligne le plus possible.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

945 Monsieur Villeneuve, une autre question!

**PAR M. DENIS VILLENEUVE:**

950 Je peux poser d'autres questions si vous voulez.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

955 Allez-y, une autre question.

**PAR M. DENIS VILLENEUVE:**

960 Une autre s'il vous plaît, oui. Bon, la question 3, c'est suite à la réponse! Dans votre méthodologie utilisée, le promoteur, pour évaluer les impacts sur l'environnement, est-ce que – vous venez de répondre à la question, mais je vais vous la poser quand même – est-ce que les impacts de la ligne de transport sur le paysage sont jugés plus importants que le déboisement du milieu forestier?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

965 Monsieur Bolullo.

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

970 Quand on fait, monsieur le Président, on prépare une étude d'impact pour un projet qu'on met de l'avant, on prend en considération une foule de notions tant au niveau du paysage, au niveau du milieu humain, du milieu bâti, du milieu naturel, et on met tout ça ensemble, et une fois qu'on intègre tous ces éléments-là ensemble, on prend ça en compte et à l'aide de ça, on détermine le tracé de moindre impact.

975 Donc en tenant compte de façon globale de tout ce qui fait partie des inventaires qu'on a faits dans la zone d'étude.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

980

Pour revenir un peu sur cette dernière question de monsieur Villeneuve! En lisant l'étude d'impact, on considère que selon vous, selon l'étude d'impact qui a été réalisée par Hydro-Québec, que le paysage n'est pas partie tenante du milieu humain, mais qu'il est complètement à part.

985

Il semble y avoir une disproportion finalement entre la pondération qu'on donne au niveau paysage par rapport à l'ensemble du milieu humain.

990

Est-ce que vous pourriez expliquer le pourquoi de cette pondération-là? Comment vous en arrivez à dire que le paysage doit être évalué seul alors que le milieu humain, avec tous les ensembles que ça comprend, doit être évalué à partir d'une autre pondération? Donc est-ce que vous pourriez nous expliquer ça s'il vous plaît?

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

995

Il y a pas de pondération différente, si je peux me permettre.

1000

Dans le fond, si vous parlez du milieu humain, on en a tenu compte autant que le paysage; donc on nous a dit, les gens, leurs préoccupations, c'était qu'on se tienne loin du milieu bâti.

1005

Et il y a une autre préoccupation qui a été soulevée qui était la notion de paysage; il y a plusieurs points, il y a plusieurs unités de paysage qui ont une valeur importante, et on a cherché, et on nous l'a dit, on a cherché à préserver autant le milieu humain bâti que le paysage dans l'élaboration du projet.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1010

Au niveau maintenant de la ville de Saint-Augustin, quelle valeur accordez-vous au paysage, monsieur Boulanger?

**PAR M. PIERRE BOULANGER:**

1015

C'est définitivement une valeur qui est importante, là, parce que disons, si on regarde les tracés préliminaires qui avaient été prévus, là, on aurait été, je pense, ciblé comme étant la municipalité, à l'entrée ouest du territoire de l'agglomération, qui aurait été identifiée comme étant où sont les lignes hydroélectriques.

1020

Dans ce contexte-là, c'est pourquoi, disons, on a fait des représentations pour demander que les artères que sont la route de Fossambault et l'autoroute Félix-Leclerc soient protégées, et

qu'on puisse mettre à profit les espaces boisés pour masquer autant que possible, disons, ces infrastructures-là.

1025 Donc on a demandé disons que les tracés soient éloignés un peu des artères en question, sans être rapprochés des milieux humains.

1030 On a aussi demandé que ce soit aligné, disons, avec les corridors déjà existants. Parce que là, on avait des hypothèses de corridors additionnels par rapport au gazoduc ou par rapport à la voie ferrée; donc dans cette optique-là, la réaction du promoteur de se coller avec la voie ferrée, même d'utiliser une partie de l'emprise de la voie ferrée vient rejoindre les préoccupations de la Ville, afin d'éviter d'ajouter dans le paysage.

1035 Au même titre, disons, le choix d'un tracé plus rectiligne avec moins d'angles, parce que disons, on voulait faire certains angles dans certaines hypothèses de tracés, ça aurait contribué disons à l'entrée de la Capitale, au niveau du promontoire qu'offre la halte routière qui est sur le Cabouron, ainsi que le point de vue qu'on a généralement et sur le territoire de Saint-Augustin et sur le territoire de la Capitale nationale, un paysage qui aurait été nettement détérioré si on avait eu disons des lignes qui auraient fait des angles à quatre-vingt-dix degrés ( $90^0$ ), donc beaucoup plus visibles.

1040 En respectant l'alignement avec l'autoroute, du point de vue qu'on peut avoir, disons, on arrivait donc à avoir une intégration qui était meilleure.

1045 Et considérant que le territoire forestier qui est au nord-ouest est important et incontournable pour aller rejoindre la ligne de trois cent quinze (315) kV qui est au niveau de Pont-Rouge, la différence entre les tracés, les deux (2) derniers qui ont été, est et ouest, il y a peut-être une différence de moins de dix hectares (10 ha) de boisés au niveau de l'emprise qu'Hydro-Québec va déboiser entre les deux (2) tracés, donc c'est très minime.

1050 Par contre, en retenant le tracé ouest, on arrive disons à faire une meilleure intégration, parce que là, on est plus présent en milieu forestier et on vient moins couper le paysage au niveau du point de vue qu'offre le secteur du Cabouron sur le territoire de Saint-Augustin et sur la Capitale. On vient pas de travers dans le paysage, on était carrément aligné dans l'autre sens.

1055 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Boulanger.

Merci monsieur Villeneuve.

1060

**MARCEL SOULARD**

1065

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Maintenant, je vais demander à monsieur Marcel Soulard s'il vous plaît de s'approcher.

1070

Bonsoir monsieur Soulard.

**PAR M. MARCEL SOULARD:**

1075

Est-ce possible de savoir si les pylônes vont être localisés sur le cadastre officiel de Saint-Augustin qui est déposé au Bureau d'enregistrement?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1080

D'accord. Je vais aller voir monsieur Bolullo.

Êtes-vous en mesure de répondre à cette question, monsieur Bolullo?

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

1085

On parle si ça va être déposé à titre légal?

**PAR M. MARCEL SOULARD:**

1090

Oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1095

En fait, si je comprends bien votre question, monsieur Soulard, vous voulez savoir, bon, à l'heure actuelle, il y a un nouveau cadastre qui a été adopté, c'est ça?

**PAR M. MARCEL SOULARD:**

Oui.

1100

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Et vous voulez savoir si le pylône va être installé sur ce nouveau cadastre là au lieu de l'ancien cadastre, c'est bien la question que vous voulez poser?

1105 **PAR M. MARCEL SOULARD:**

Oui.

1110 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bon. Bon, il y avait l'ancien cadastre, et il y a le nouveau avec la réforme.

Donc monsieur Soulard aimerait savoir si les pylônes vont être installés en fonction du nouveau cadastre ou de l'ancien cadastre?

1115

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

Ça va être installé en fonction du nouveau cadastre.

1120 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait, merci monsieur Bolullo.

1125 **PAR M. MARCEL SOULARD:**

Est-ce que les mesures vont être exactes au point de vue longitude et latitude, ou bien si c'est juste un petit point?

1130 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bonne question, on va aller voir le spécialiste, monsieur Bolullo.

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

1135 Nos pylônes, c'est sûr, quand on fait un tracé de ligne, on a toutes les données au niveau du cadastre, les données d'implantation de nos structures, donc c'est fait de façon très précise.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1140 Donc avec la longitude et la latitude?

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

Tout à fait.

1145

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Et est-ce que c'est fait par triangulation?

1150 **PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

Oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1155

Merci. Donc ça va être fait effectivement en termes de longitude et latitude, et ça va être fait de cette façon-là, monsieur Soulard.

**PAR M. MARCEL SOULARD:**

1160

Au point de vue loi, ça va être loi, c'est enregistré au Bureau d'enregistrement de Cap-Santé?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1165

Monsieur Bolullo! En fait, je pense, si je me trompe pas, lorsque les négociations vont se faire avec vous, entre vous et Hydro-Québec, Hydro-Québec, je pense, vous laisse l'opportunité, à moins que je me trompe, monsieur Bolullo, de retenir les services de votre propre notaire, c'est ça, et à partir de ça, bien, les actes notariés vont être faits par votre notaire, mais payés par Hydro-Québec.

1170

Est-ce que c'est bien ça, monsieur Bolullo?

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

1175

Tout à fait.

**PAR M. MARCEL SOULARD:**

1180

Je vous remercie.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1185

Bienvenue monsieur Soulard.

---

**JACQUES BEAUPRÉ**

1190

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Jacques Beaupré, Carrières Rive-Sud.

1195

Bonsoir monsieur Beaupré.

**PAR M. JACQUES BEAUPRÉ:**

Bonsoir monsieur le Président, monsieur le Commissaire.

1200

Ma première question pour Hydro-Québec concerne le pylône de coin dans notre dossier.

Nous, après étude du dossier, on en vient à la conclusion que si Hydro-Québec pouvait reculer vers le nord le pylône de coin de cent mètres (100 m), nous, notre dossier serait correct pour nous autres, on pourrait opérer avec une situation.

1205

Donc je demande à Hydro-Québec, est-ce qu'il y a possibilité de reculer vers le nord de cent mètres (100 m) le pylône de coin?

1210

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce qu'il vous est possible, monsieur Bolullo, de peut-être installer le dernier tracé retenu, de façon à ce que les gens dans la salle puissent mieux visualiser la question de monsieur Beaupré?

1215

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

Oui, tout à fait.

1220

Donc à l'écran ce qu'on voit en ce moment, c'est le tracé retenu.

Donc c'est ça qu'on voit à l'écran, c'est le tracé retenu. Ici, comme point de repère, vous avez la halte routière de l'autoroute 40, Saint-Augustin est vers le côté droit, et Montréal du côté gauche.

1225

Et en bleu, c'est le tracé retenu ici.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1230

Vous pouvez répondre à la question de monsieur Beaupré qui aimerait savoir, le pylône de l'angle – en fait, est-ce qu'il y en a un (1) ou deux (2) pylônes?

D'après ce que je vois, il semblerait qu'il y a deux (2) pylônes, effectivement?

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

1235

Donc quand on parle du pylône de coin ici, étant donné qu'on est en tubulaire ici, les angles forts, donc un angle de presque quatre-vingt-dix degrés ( $90^0$ ) ici, c'est composé de deux (2) mâts; on peut pas tourner un angle avec un seul mât à quatre-vingt-dix degrés ( $90^0$ ), les charges étant trop importantes, donc on a deux (2) mâts ici.

1240

Donc monsieur Beaupré, ce qui est demandé, ce que je comprends, c'est si on remontait la position de ce pylône-là ici, on le rapprochait de la halte routière?

**PAR M. JACQUES BEAUPRÉ:**

1245

Ce qu'on demande, c'est de prendre ce coin-là puis de le ramener ici entre le gaz naturel et le coin, il y a deux cents mètres (200 m).

1250

Si le coin pouvait être à cet endroit-là, ça nous permettrait, nous autres, d'opérer le site sans problématique.

Puis j'amène une deuxième question qui est reliée...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1255

Attendez, monsieur Bolullo va répondre à la première et ensuite, vous reviendrez avec votre deuxième question. Parce que si vous avez bien compris le discours d'ouverture, il y a pas de sous-question!

1260

On va laisser la première et on vous écoutera pour la seconde par la suite.

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

1265

Donc c'est la demande que vous nous aviez faite à plusieurs reprises, comme vous avez mentionné.

Donc ça, de votre projet, de ce qu'on en connaît, de ce que vous nous avez parlé, ça correspond à peu près aux limites d'exploitation prévues de votre carrière.

1270

Ensuite, donc ce que vous demandez un peu, c'est de déplacer, dans le fond, ce pylône d'angle là à cet endroit-là, de façon à ce qu'on sorte et on se rapproche de la halte routière, c'est ça que vous nous demandez, c'est bien ça?



**PAR M. JACQUES BEAUPRÉ:**

1275

Ça peut être moins que ça. Si ça peut vous avantager, vous pourriez vous positionner à mi-chemin entre le gaz et le coin.

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

1280

Donc à un endroit ici?

**PAR M. JACQUES BEAUPRÉ:**

1285

Oui.

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

1290

L'idée de ça, c'est un peu pour illustrer la demande.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, c'est bien pratique.

1295

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

Et pourquoi, bon, pourquoi on a des réserves à procéder à une demande comme ça, c'est que premièrement, ça implique la construction, en fait la conception et la construction d'un angle supplémentaire.

1300

En mettant un nouvel angle ici, on en crée un ici. On a écouté monsieur Boulanger tout à l'heure qui nous parlait d'un tracé qui devait être le plus rectiligne possible pour éviter les angles et ainsi limiter l'impact visuel. Donc c'est un premier point.

1305

Ensuite, en rapprochant le pylône d'angle ici, en le déplaçant du coin vers l'autoroute 40, on crée un impact visuel beaucoup plus important au niveau du croisement avec la route, l'autoroute 40, donc avant d'arriver à la halte routière. Pourquoi, parce qu'on conserve une structure ici, puis on en ajoute une qui est rapprochée de l'autoroute.

1310

Et le troisième point, c'est que de façon générale, bien, on se rapproche de la halte routière.

Donc principalement, c'est les trois (3) raisons pour lesquelles on a des réserves à faire un déplacement comme celui-là.

1315

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Quelle distance que vous avez entre chacun des pylônes?

1320 **PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

Règle générale, entre les pylônes, c'est entre trois cent cinquante (350 m) et quatre cents mètres (400 m), dépendamment du relief.

1325 Par contre, en faisant un déplacement comme celui-là ici, bien, c'est beaucoup moins.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Effectivement, c'est à peu près deux cents mètres (200 m) gros maximum.

1330

Si on fait abstraction de ces trois (3) éléments-là, est-ce qu'il y a d'autres éléments techniques qui feraient que c'est plus intéressant de garder le même tracé?

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

1335

Bien, comme on a dit, on vise une portée moyenne entre trois cents (300 m) et quatre cents mètres (400 m), donc là, on vient ajouter une structure de plus, une structure d'angle de plus.

1340

Bien, c'est pas optimum au niveau technique, puisqu'on a une portée de deux cents mètres (200 m), ensuite on a une portée de quatre cents mètres (400 m), donc c'est des choses qu'on essaie d'éviter au niveau technique.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1345

Mais est-ce que c'est réalisable?

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

1350

Tout à fait, c'est tout à fait réalisable.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1355

Et ça pourrait enchaîner un coût supplémentaire de combien, grosso modo?

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

Une structure d'angle, c'est des structures, à approvisionnement et construction, on parle d'un coût entre six cent mille (600 000 \$) et un million (1 M\$).

1360

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc si on prend entre six cent mille (600 000 \$) et un million (1 M\$) pour là, mais on en déduit un aussi, sauf que ça, ce serait strictement le pylône du centre qui serait supplémentaire; c'est pas un pylône d'angle, j'imagine?

1365

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

Non, celui du centre, c'est un pylône d'alignement. Par contre, on crée un nouvel angle ici, puis un nouvel angle ici.

1370

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc c'est quoi, donc on peut dire entre six cent mille (600 000 \$) et un million (1 M\$) plus le pylône supplémentaire qui, normalement, correspond à combien?

1375

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

Excusez, j'ai pas compris la fin de votre question.

1380

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Bien, vous avez un pylône d'angle, on en enlève un, mais on en rajoute un, donc il reste un là plus celui du centre entre les deux (2), entre les deux (2) pylônes d'angle, donc celui-là coûte combien grosso modo, celui du centre?

1385

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

En fait, ça revient à remplacer un pylône d'alignement par un pylône d'angle supplémentaire, et le coût, comme je vous dis...

1390

**PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est entre six cent (600 000 \$) et un million (1 M\$), c'est ça, parfait.

1395

Oui monsieur Beaupré.

**PAR M. JACQUES BEAUPRÉ:**

1400            Peut-être à titre complémentaire avant ma deuxième question! Hydro-Québec vit une situation dans la région de Montréal, Carrière Mathers où ils doivent déplacer un pylône.

1405            Puis à titre d'information, c'est une transaction, c'est une carrière existante qui se chiffre autour de huit millions (8 M\$), je pense, une problématique qui se chiffre beaucoup plus que ce qu'on peut vivre ici, à titre d'information.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1410            OK.

**PAR M. JACQUES BEAUPRÉ:**

1415            Ma deuxième question est pour la même approche. Est-ce qu'Hydro-Québec peut nous autoriser à entreposer des matériaux sous les lignes d'Hydro-Québec?

1420            Parce que dans les vingt-cinq-trente (25-30) dernières années, il y a plusieurs sites qui ont été opérés dans Maskinongé, dans différents endroits, où les entreprises faisaient l'extraction des matériaux sous les lignes d'Hydro.

1425            Est-ce qu'on peut, nous, entreposer des matériaux, ce qui nous permettrait de minimiser l'impact de la ligne sur notre projet et installer notre poste de pesée à l'est des lignes d'Hydro-Québec?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1425            Monsieur Bolullo.

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

1430            L'exploitation d'une carrière comme monsieur Beaupré l'a mentionné, en faisant mention de la Carrière Saint-Eustache, la Carrière Mathers à Saint-Eustache, donc c'est pas incompatible, l'exploitation d'une carrière, avec la présence d'une ligne. Il y a certaines normes à respecter au niveau de notre exploitation versus l'exploitation d'une carrière à proximité.

1435            Je pense qu'on vous a transmis, monsieur Beaupré, les principales lignes directrices de cette norme-là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1440            Et c'est?

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

Bien, il y a des distances à respecter par rapport aux structures existantes.

1445 Rapidement, je pense que de chaque structure, il faut respecter une distance de quatorze mètres (14 m), ensuite avec des pentes d'excavation de un dans deux (1:2).

Donc ça limite un peu l'exploitation, mais c'est pas incompatible avec la présence d'une ligne.

1450

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc vous avez fait parvenir à monsieur Beaupré certains critères qui font en sorte que les besoins seraient de! Maintenant, est-ce que vous pourriez déposer à la Commission les critères que vous avez fait parvenir à monsieur Beaupré?

1455

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

Oui, sans problème.

1460

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Beaupré, vous nous avez mentionné, bon, le terrain vous appartient pas, je pense?

1465

**PAR M. JACQUES BEAUPRÉ:**

Non.

1470

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc ça appartient à des propriétaires privés?

**PAR M. JACQUES BEAUPRÉ:**

1475

Oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1480 Et avec lesquels vous avez des ententes? Est-ce que dans ces ententes-là que vous avez avec ces personnes-là, vous mentionnez que c'est sur trente (30) ans, je pense que vous avez mentionné ça lors de la rencontre préparatoire, maintenant est-ce que c'est possible pour vous de déposer copie de ces ententes-là à la Commission?

1485 Évidemment, on n'a pas besoin du nom des personnes, mais on a évidemment besoin des numéros de lots. Donc le nom des personnes, vous pouvez, si vous les avez dans votre entente, vous pouvez très bien mettre un petit papier blanc pour faire une photocopie, mais ce qu'on a vraiment besoin à la Commission, ce sont les numéros de lots.

1490 Donc vous pourriez déposer ça auprès de madame Poliquin qui est au secrétariat de la Commission.

Maintenant, votre seconde question s'il vous plaît?

**PAR M. JACQUES BEAUPRÉ:**

1495 Bien, ma seconde question était sur l'entreposage de matériaux, chemin d'accès et poste de pesée qu'on tenterait de positionner le plus au nord-est possible du site, entre la tour de coin et la tour de coin en rouge dans ce secteur-là à aller jusqu'aux limites est de la propriété.

1500 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Bolullo.

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

1505 Au niveau des chemins d'accès, il faut toujours regarder si c'est compatible avec la hauteur des conducteurs, etc. Ça, c'est un premier point.

1510 Au niveau de l'entreposage de matériaux, on tolère pas de l'entreposage de matériaux sous les emprises, dans les emprises d'Hydro-Québec, ou de façon très exceptionnelle.

Donc règle générale, on évite cette situation-là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1515 Donc ce que je comprends de votre réponse, dans le cas de monsieur Beaupré, il y aurait impossibilité de lui octroyer l'autorisation d'entreposer sous votre ligne, c'est ce que je comprends de votre réponse?

1520 **PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

Oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1525

Maintenant, monsieur Beaupré, vous nous avez dit d'ailleurs aussi lors de cette même rencontre, que vous aviez une entente avec le MTQ pour pouvoir utiliser, arriver avec un chemin d'accès qui utiliserait la halte routière.

1530

Est-ce que vous pouvez également déposer cette entente-là que vous avez avec le MTQ?

**PAR M. JACQUES BEAUPRÉ:**

1535

Oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1540

Maintenant, avez-vous une troisième question?

**PAR M. JACQUES BEAUPRÉ:**

1545

J'aimerais donner uniquement en référence les entreprises Maskimo dans Maskinongé qui opèrent depuis trente (30) ans sous les lignes d'Hydro-Québec.

Ils ont fait de l'extraction, ils ont fait de l'entreposage, circulation de machinerie lourde, je pense que ça pourrait être une référence à vérifier.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1550

D'accord, merci.

Monsieur Bolullo, les distances à respecter pour l'entreprise par rapport à la ligne en question, ce serait de combien?

1555

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

Par rapport aux pylônes, donc pour l'exploitation?

1560

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Exact.

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

1565

On parle d'un rayon de quatorze mètres (14 m) à partir de la structure. Et ensuite de ça, il faut respecter des pentes d'excavation qui sont de un dans deux (1:2).

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1570

OK. Maintenant, avez-vous des conditions bien précises relativement au dynamitage?

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

1575

Oui. Il y a des normes qui régissent ça aussi, donc il faut que ça respecte la vitesse de propagation d'ondes, il faut qu'elle soit en bas d'une certaine valeur, et donc il faut s'assurer de ça.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1580

Donc vous avez sûrement de la documentation là-dessus, et vous allez déposer également ce document-là la Commission s'il vous plaît?

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

1585

Oui, sans problème.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1590

Merci. Merci monsieur Beaupré.

**PAR M. JACQUES BEAUPRÉ:**

1595

Merci.

---

**MARTIN J. CÔTÉ**

1600

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Martin Côté s'il vous plaît.

1605

Bonsoir monsieur Côté.



**PAR M. MARTIN J. CÔTÉ:**

1610 Bonsoir. Monsieur le Président, à écouter les commentaires des promoteurs ainsi que de la Ville de Saint-Augustin, j'ai l'impression qu'on peut se considérer chanceux qu'il y ait encore de la forêt un petit peu pour pouvoir passer les pylônes, est-ce que je me trompe?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1615 Monsieur Bolullo.

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

La question, c'est?

1620 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce qu'on peut se compter chanceux d'avoir une forêt pour pouvoir passer les pylônes?

1625 **PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

1630 Le projet actuel, on l'a dit, le tracé ouest affecte cinquante-sept hectares (57 ha) de forêt sur le territoire de la ville de Saint-Augustin; le territoire à vocation forestière, c'est de quatre mille hectares (4000 ha).

Donc le projet affecte un point deux pour cent (1,2 %), si on veut mettre ça en perspective, du territoire à vocation forestière de Saint-Augustin.

1635 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Boulanger, chez vous, pour répondre à la question ou à l'affirmation de monsieur Côté?

1640 **PAR M. PIERRE BOULANGER:**

Je vous dirais que dans un projet comme celui d'une infrastructure semblable, on met à profit ce que le territoire, dans son état tel qu'il l'est au moment où on initie le projet, nous présente comme options.

1645 Donc oui, là, on a effectivement pu faire coïncider certains massifs forestiers avec le tracé, puis disons, en arriver à protéger le paysage.

1650 Mais parallèlement, on a aussi des dispositions au niveau des règlements sur l'abattage, au niveau des contrôles dans les secteurs forestiers, au niveau des coupes à blanc, ces choses-là, qui nous amènent à protéger le massif forestier de façon importante, et je pense pas qu'il soit en danger à Saint-Augustin.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1655 Et au niveau de la Communauté métropolitaine de Québec, quelle est la position de la Communauté métropolitaine de Québec face à ce projet-là?

**PAR M. ANDRÉ BOUILLON:**

1660 Au plan réglementaire, la Communauté métropolitaine de Québec n'a pas de règlement dans l'état actuel des choses concernant la coupe d'arbres comme telle.

Cependant, elle a une préoccupation majeure à l'égard des paysages, elle l'a déjà signifiée, elle l'a répétée, surtout par rapport à la voie d'entrée de la Capitale.

1665 Il faut très bien comprendre que les forêts font partie de ces paysages-là.

1670 En l'occurrence, si vous me posez la question à l'égard de la réglementation applicable, je vous référerai aux règlements de la municipalité ou même aux règlements de l'agglomération de Québec qui régissent par le schéma d'aménagement les coupes d'arbres ou les travaux forestiers.

1675 Mais à notre égard, le schéma d'aménagement est encore en voie d'élaboration, et quant à son contenu, je peux pas présumer des niveaux de protection qui seraient offerts aux forêts dans ce cadre-là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1680 Merci beaucoup.

**PAR M. ANDRÉ BOUILLON:**

Au niveau de la Communauté métropolitaine, je précise bien.

1685 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui. Maintenant, au niveau de l'agglomération de Québec, est-ce que vous êtes en mesure de répondre? Si vous voulez bien vous avancer peut-être à la table ici!

1690 **PAR M. DAVID DUVAL:**

Je suis urbaniste à la Ville de Québec, je travaille – quand la Ville de Québec porte le chapeau d'agglomération de Québec, je suis urbaniste à l'agglomération de Québec.

1695 En fait, monsieur Boulanger pourra très bien répondre à toutes les questions relatives au déboisement, puisque les dispositions du schéma d'aménagement de l'agglomération de Québec relatives au déboisement ont été intégrées par chacune des municipalités dans leur réglementation municipale et elles ont fait l'objet de certificats de conformité de la part de l'ancienne CUQ, maintenant l'agglomération de Québec.

1700 Alors les dispositions relatives au déboisement, monsieur Boulanger, elles font partie de sa réglementation.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1705 Parfait, merci monsieur Duval.

Monsieur Côté.

1710 **PAR M. MARTIN J. CÔTÉ:**

Est-ce que je peux faire un petit commentaire par rapport aux interventions?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1715 Non, aucun commentaire et aucune opinion n'est permise.

**PAR M. MARTIN J. CÔTÉ:**

1720 Je respecte ça. Donc j'ai une dernière question!

Est-ce que le promoteur prévoit des mesures d'atténuation des impacts environnementaux associés à la diminution permanente des superficies boisées causée par le projet?

1725 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Bolullo.

1730 **PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

Donc dans le cadre du projet, il y a certaines mesures d'atténuation qui ont été mises de l'avant. Notamment, c'est qu'on a localisé le poste dans un parc industriel en conservant les boisés au pourtour. C'est une première mesure d'atténuation.

1735

On a rapproché le tracé de la voie ferrée, de manière à diminuer l'emprise qu'on devait prendre, et du même coup réduire l'impact sur le milieu forestier.

On a conservé des boisés en bordure des cours d'eau et au croisement des routes.

1740

Et on prévoit aussi le maintien d'arbustes dans certaines portions du tracé, là où c'est possible.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1745

Mais plus spécifiquement en termes de compensations pour les cinquante et un hectares (51 ha) de forêt qui vont être finalement coupés à toutes fins pratiques, pendant une très longue période, est-ce qu'il y a une mesure spécifique d'atténuation qui a été prévue justement pour atténuer cet aspect de déboisement?

1750

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

Bien, c'est-à-dire que les impacts de la ligne chez les propriétaires touchés est compensée donc selon l'entente, le cadre de l'entente Hydro-Québec-UPA et avec laquelle on fonctionne dans tous nos projets de lignes, et avec laquelle on a fonctionné jusqu'à maintenant.

1755

Donc ce cadre-là régit les compensations qui sont, les grandes lignes sont qu'on compense à cent cinquante pour cent (150 %) du fonds du terrain qui est impacté, ensuite on offre le déboisement au propriétaire. On offre aussi au propriétaire, donc on lui offre de faire le déboisement, donc on le paie pour faire ça, et on lui donne le bois qu'il peut disposer, le vendre.

1760

Donc grosso modo, dans l'ensemble, on parle d'une compensation à près de deux cent cinquante pour cent (250 %) de la valeur. Donc c'est de cette façon-là, selon ce cadre bien établi de l'entente Hydro-Québec-UPA qu'on compense les pertes en milieu forestier notamment.

1765

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc on comprend qu'il y a une compensation envers chacun des producteurs propriétaires de boisés.

1770

Maintenant, si on allait au-delà de ça, est-ce qu'il y a des raisons qui font qu'Hydro-Québec, aux fins de conservation, ne pourrait acquérir un boisé d'intérêt en guise de

compensation environnementale pour les superficies perdues par le passage de la ligne de transport?

1775

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

C'est-à-dire que...

1780

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Parce que comme un peu, si je prends par exemple le dossier de pipeline Saint-Laurent où Ultramar a accepté évidemment cet aspect-là de compenser, avoir une compensation aux fins de conservation.

1785

Donc pourquoi qu'Hydro-Québec ne pourrait pas elle aussi contribuer de cette façon à la conservation d'un boisé qui pourrait être choisi n'importe où, selon les bons soins d'Hydro-Québec?

1790

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

Comme deuxième outil de compensation, il y a le Programme de mise en valeur intégrée, donc qui est un programme volontaire qui est mis de l'avant par Hydro-Québec, vise à verser un pour cent (1 %) de la valeur du projet pour des projets divers.

1795

Donc il y a cette forme de compensation là qui existe.

1800

Et pour répondre à votre question au niveau de l'ouverture qu'on aurait à propos de créer un fonds d'aménagement, comme il est demandé, donc on se base sur le cadre de l'entente Hydro-Québec-UPA pour verser nos compensations. Il y a un comité de liaison qui est maintenu de façon permanente entre l'UPA et Hydro-Québec, le Syndicat des propriétaires forestiers faisant partie, est dans un des syndicats de l'UPA, et l'entente va être à la demande de l'UPA, va être rouverte prochainement pour discuter peut-être des différentes façons d'appliquer nos compensations en fonction de l'évolution, tant au niveau de la foresterie que de l'agriculture, et ça va être ouvert prochainement.

1805

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1810

Donc ça peut aller à quand, cette réouverture de l'entente? Les négociations devraient débiter vers quelle période?

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

1815

Il y a une rencontre prévue le 11 février 2009 et qui a pour but de définir le mandat qui va être confié au comité technique qui est responsable de ces dossiers-là. À ce moment-là, bien, il

s'agira que l'UPA – nous, on est ouverts à discuter de la façon de verser les compensations en restant dans le cadre et dans le respect de ce qui régissait à l'heure actuelle les compensations.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1820

Donc si je comprends bien, ce comité technique est formé de représentants d'Hydro-Québec et également de représentants de l'UPA?

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

1825

Tout à fait.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1830

Donc monsieur Côté, je pense qu'en allant peut-être voir les gens de l'UPA, en discutant avec eux, et essayer de faire inclure dans la nouvelle convention qui pourrait intervenir entre Hydro-Québec et l'UPA, certaines formes de compensations.

Est-ce que vous avez une autre question, monsieur?

1835

**PAR M. MARTIN J. CÔTÉ:**

Ça termine, merci.

1840

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci.

1845

Donc il y a plus personne d'inscrit au registre, est-ce qu'il y en a qui veulent aller s'inscrire?

Donc nous allons prendre une pause d'une dizaine de minutes et nous reviendrons par la suite.

1850

---

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

---

1855

**REPRISE DE LA SÉANCE  
ALEXANDRE TURGEON**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1860

Je vais demander à l'avant monsieur Alexandre Turgeon s'il vous plaît.

Bonsoir monsieur Turgeon.

1865

**PAR M. ALEXANDRE TURGEON:**

1870

Bonsoir monsieur le Président. Ma première question, je suis pas sûr d'en avoir deux (2), j'ai consulté les avis transmis par les différents ministères et directions du MDDEP. L'avis le plus critique envers le projet et qui pose le plus de questions au promoteur est probablement celui de la Direction du patrimoine écologique et des parcs du MDDEP dans lequel la Direction souligne que l'étude d'impact a marginalisé, sous-estimé les impacts sur les milieux humides.

1875

La Direction considère qu'au contraire, on aurait dû accorder une valeur écologique à ces milieux très importants. Elle considère également que le promoteur a sous-estimé les effets de l'entretien des lignes une fois en fonction et des impacts sur les milieux humides; les bandes de protection qui devront être intégrées.

1880

Et conséquemment, elle dit que peut-être le choix du tracé final aurait pu être différent si le promoteur avait bien fait attention à toutes ces questions-là.

Alors j'ai pas trouvé dans les réponses du ministère, des réponses exhaustives à toutes les questions que la Direction soulevait.

1885

Ma première question, est-ce que le ministère a bien pris connaissance des commentaires, l'avis émis par la Direction du patrimoine écologique du 16 juin 2008?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1890

Parfait. Je vais aller voir monsieur Talbot.

Monsieur Talbot, du côté du ministère, est-ce que l'avis qui a été émis par la Direction du patrimoine écologique a été bien regardé chez vous et qu'est-ce qui en ressort finalement?

1895

**PAR M. DENIS TALBOT:**

Monsieur le Président, je vais demander à Hubert Gagné de faire le point un peu sur cette question.

**PAR M. HUBERT GAGNÉ:**

1900

Donc dans ce premier avis qui a été un petit peu tempéré depuis, nous avons donc recommandé que lors des inventaires floristiques prévus avant les travaux, que les milieux humides affectés soient décrits plus finement, entre autres décrire les différents types.

1905

Hydro-Québec a répondu dans son document de réponses qu'il y avait effectivement un programme de caractérisation qui était prévu pour les milieux humides.

Donc il y a un inventaire qui a été fait là-dessus cet été; nous devrions avoir les rapports finals vers la mi-février environ.

1910

Donc avec cette réponse-là, nous avons considéré que l'étude d'impact était recevable sur les milieux humides, évidemment avec ce nouveau rapport-là que nous allons recevoir et avec ce nouvel inventaire qui a été fait cet été.

1915

Donc à la suite de ce rapport-là, il se pourrait que des mesures de compensation soient nécessaires, soient demandées.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1920

Parfait. Monsieur Bolullo, évidemment cette étude de caractérisation là, nous en avons parlé lors de la rencontre préparatoire. On sait que ça devrait être, le rapport devrait être déposé à la fin février, et il a été entendu entre vous et la Commission que copie du rapport nous serait déposée également pour les fins d'analyse par tout le monde.

1925

Mais entre-temps, est-ce qu'il y a peut-être un peu d'information qui serait disponible à l'heure actuelle que vous pourriez nous donner et donner également à monsieur Turgeon à ce sujet?

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

1930

La pièce DA5 que je mentionnais en ouverture, c'est un des éléments qu'on a fournis, donc des données préliminaires qu'on avait suite aux inventaires qu'on a faits cet été et qui vont faire partie du rapport.

1935

Et cette pièce-là, c'est un tableau qui liste les principales unités de milieux humides traversés, il y en a huit (8); ça donne les superficies qui sont affectées versus les superficies totales de chacune de ces unités-là, et elles sont qualifiées de façon fine.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1940

Parfait, merci monsieur Bolullo.



Monsieur Turgeon.

**PAR M. ALEXANDRE TURGEON:**

1945

Je suis pas sûr de bien saisir. J'ai vu la deuxième note de la Direction du patrimoine écologique à laquelle monsieur Gagné fait référence. J'ai de la misère à comprendre la différence entre l'importance des commentaires faits au mois de juin par rapport à ceux du mois de juillet, le nombre de questions notamment, le fait qu'il aurait fallu attribuer une cote légale caractérisant les éléments protégés par une loi ou un règlement qui interdit ou régit étroitement l'implantation d'ouvrages électriques, ce qui est le cas dans les milieux humides.

1950

La Direction du patrimoine écologique considère que seize pour cent (16 %) du tracé passe dans les milieux humides, d'où ses importantes réserves.

1955

Comment on peut se contenter, comment on peut être aujourd'hui en audience publique alors qu'on n'a pas les résultats de la cartographie? Donc vous allez être en train de faire un rapport à un moment où on n'aura pas de données exactes sur la présence des milieux humides, et à savoir si le tracé final retenu par le promoteur peut tenir la route jusqu'aux autorisations finales.

1960

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Bien écoutez, le rapport va être déposé le 28 février, la Commission va toujours être en enquête à ce moment-là. La Commission va en prendre connaissance, la Commission va l'analyser.

1965

La Commission devrait évidemment avoir aussi l'information de la part du ministère du Développement durable et des Parcs à savoir si l'étude leur convient ou si elle ne leur convient pas. Et dépendamment des réponses qui nous seront données par le ministère, à ce moment-là la Commission pourra, dans son rapport, en faire l'analyse.

1970

Mais je vais quand même aller voir du côté du ministère de l'Environnement!

1975

Pour faire suite aux propos que monsieur Turgeon vient de mentionner, comment votre direction, par rapport à la Direction du patrimoine écologique, visualise la demande qui a été faite à l'époque, puis ce qui a été proposé, ce qui a été demandé? Est-ce que ça satisfait vos demandes par rapport à ce qui a été exigé, bien en fait exigé, de la part de la Direction du patrimoine écologique?

1980

**PAR M. DENIS TALBOT:**

Hubert Gagné va répondre également à cette question.

1985 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord, merci monsieur Talbot. Monsieur Gagné.

1990 **PAR M. HUBERT GAGNÉ:**

1990

Donc comme je disais tantôt, le premier avis qui a été tempéré un peu, et donc dans le deuxième avis, c'est clairement indiqué que l'étude va être recevable avec ce nouvel inventaire qui, d'ailleurs, était prévu pour décembre 2008, donc avant les audiences. Malheureusement il y a eu un problème, donc c'est pour ça que le rapport ne sera pas rendu public avant la mi-février ou la fin février.

1995

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2000

Et le deuxième avis a été rendu par la Direction du patrimoine écologique qui se dit satisfait qu'il y ait une caractérisation qui soit effectuée, exact?

**PAR M. HUBERT GAGNÉ:**

2005

Oui. Puis aussi dans le premier avis, je pense que j'ai oublié de le dire tout à l'heure, on n'était pas d'accord aussi avec la valeur qui était accordée aux milieux humides par Hydro-Québec, qui était de faible, mais dans la réponse d'Hydro-Québec, ils ont changé la valeur pour une valeur forte.

2010

Donc ça, ça nous a convenu parfaitement.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça vous a convenu, parfait. Merci monsieur Gagné.

2015

Monsieur Turgeon.

**PAR M. ALEXANDRE TURGEON:**

2020

Si vous me permettez, Hydro-Québec, dans ses réponses, y a accordé une valeur forte, mais ça a pas changé les décisions sur le tracé. C'est ce que je comprends?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2025

D'accord. Monsieur Bolullo, même si vous avez accordé une valeur forte aux milieux humides, qu'est-ce qui fait que le tracé retenu au départ est toujours conservé à l'heure actuelle?

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

2030 Bien, d'ailleurs, c'est ça, juste un moment, donc c'était une erreur qui s'était glissée qu'on a corrigée suite aux commentaires du ministère.

2035 Maintenant, le fait qu'on n'a pas changé le tracé suite à ça, c'est qu'il y a deux (2) points. C'est que l'étendue des milieux humides, la proportion des milieux humides, des unités qui étaient traversées et qui sont affectées par la ligne, sont faibles par rapport à l'étendue de chacune de ces milieux-là; donc on parle en moyenne de six pour cent (6 %) qui est affecté de chacune des unités qui sont traversées.

2040 Et l'autre point, c'est qu'on a des mesures d'atténuation qui permettent de vraiment limiter l'impact des activités qu'on fait dans l'implantation d'une ligne qui passe, qui traverse des milieux humides.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2045 Ce qu'on lit souvent dans l'étude d'impact, ceci en regard des mesures d'atténuation, il est mentionné que, surtout entre autres pour les milieux humides, que ces mesures seraient appliquées dans la mesure du possible.

Ça veut dire quoi exactement "dans la mesure du possible"?

2050 **PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

2055 La principale mesure d'atténuation, en ce qui concerne les milieux humides, c'est qu'on va faire les travaux sur sol gelé. Et c'est sûr qu'au moment où on publie l'étude d'impact, donc ça a été déposé au mois de mars, l'échéancier des travaux, la date à laquelle ça va se faire et tout ça est incertaine, donc on a une bonne idée qu'on va faire ça à l'hiver, mais on peut pas s'engager formellement, au dépôt de l'étude d'impact, qu'on va être capable de faire ça à l'hiver.

2060 Par contre, ce que je peux vous confirmer, c'est qu'à l'heure actuelle, ce qu'on sait, c'est que les travaux vont être faits dans la période hivernale 2009-2010, donc sur sol gelé.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2065 OK. Lorsqu'on parle d'une tourbière profonde grosso modo de deux mètres (2 m), comment allez-vous vous assurer que le sol est bien gelé?

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

2070 Quand on parle d'une tourbière profonde, nous, en construction de ligne, on évite ça les tourbières profondes. C'est un milieu qui est pas propice pour la circulation et on évite à tout prix de passer.

2075 Et dans le projet actuel, il y a pas de structures qui vont être implantées dans la tourbière profonde. Et on va s'assurer, pour la circulation, de soit la contourner ou accéder par des chemins existants.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2080 Et dans les autres milieux humides qui pourraient correspondre à de petits marécages, il y a combien de pylônes qui y seront installés?

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

2085 À l'heure actuelle, avec la répartition préliminaire des pylônes qui est faite, c'est une quinzaine de pylônes qui sont situés dans les milieux humides.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2090 Maintenant, quelles sont les mesures de compensation pour cet empiètement dans les milieux humides?

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

2095 La démarche d'autorisation pour les projets dans les milieux humides qui est en place actuellement au ministère, au MDDEP, donc chaque unité de milieu humide qui est traversé fait l'objet d'une demande. Donc il y en a huit (8), il y aura huit (8) demandes qui vont être faites. Elles vont être analysées selon une démarche bien établie au ministère, et cela, l'analyse qui va être faite, à ce moment-là il va être demandé à Hydro-Québec ou non de compenser proportionnellement à la valeur perdue des milieux humides, en fonction de l'impact.

2100 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Bolullo.

2105 Monsieur Talbot, au niveau du MDDEP, pourriez-vous expliquer la démarche qui va être suivie par le ministère et comment vous en arrivez à déterminer que ces milieux, en fait que l'empiètement dans ces milieux doit être compensé ou non?

**PAR M. DENIS TALBOT:**

2110           Encore une fois pour cette question, je demanderais à Hubert de compléter.

**PAR M. HUBERT GAGNÉ:**

2115           Premièrement, on pourrait donc déposer un document qui s'appelle "Traitement des demandes d'autorisation des projets dans les milieux humides" qui renseigne pour la Direction régionale, comment elle fonctionne pour autoriser ou non les différents projets.

2120           Ça dépend de la valeur écologique du milieu humide en question. Il y a différents scénarios qui sont proposés, et selon ces différents scénarios, il y a des processus qui servent à décider si le projet est autorisé ou non et avec des mesures de compensation ou non.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2125           Et à l'heure actuelle, connaissez-vous la valeur écologique des milieux qui seront traversés?

**PAR M. HUBERT GAGNÉ:**

2130           Pour plus d'information, pour être certain, nous allons attendre le rapport d'Hydro-Québec qui est prévu pour la mi-février ou la fin février.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2135           Merci monsieur Gagné.

              Monsieur Turgeon, une dernière question!

**PAR M. ALEXANDRE TURGEON:**

2140           Est-ce qu'il y a d'autres gens au registre?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2145           Il y a une autre personne, mais je vous laisse une autre question.

**PAR M. ALEXANDRE TURGEON:**

              Merci. Bien, sur la réponse qu'Hydro-Québec vient de donner, j'aimerais ça peut-être que le MDDEP complète, parce que si je comprends de ce que le promoteur vient de dire, les

2150 empiètements dans les milieux humides seraient moins graves du fait que c'est des milieux humides de grande superficie, et donc l'impact relatif serait moins grand.

Je suis pas certain que c'est comme ça que la Direction régionale analyse les demandes qui affectent les milieux humides, alors j'aimerais ça entendre le MDDEP sur cette question-là.

2155

Par ailleurs, la Direction du patrimoine écologique soulignait justement qu'il y avait pas de section dans l'étude d'impact concernant les compensations. Est-ce que je comprends de la réponse du promoteur qu'il attend justement de l'analyse de chacune de ses demandes d'autorisation à la Direction régionale pour ses interventions avant de prévoir? Est-ce qu'il aurait dû en prévoir au moment de l'étude d'impact, un certain nombre?

2160

**PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord. Donc si je comprends bien, vous avez deux (2) questions en une. On va aller premièrement du côté de monsieur Bolullo pour la réponse à votre dernière question et entre-temps, je pense que monsieur Gagné va penser à la première question qui a été adressée finalement au ministère.

2165

Monsieur Bolullo, s'il vous plaît.

2170

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

Est-ce que ce serait possible juste de reformuler la dernière question?

2175

**PAR M. ALEXANDRE TURGEON:**

Oui. La Direction du patrimoine soulignait qu'il y avait pas de section dans laquelle le promoteur prévoyait des mesures de compensation.

2180

Ma question, c'est: Est-ce que le promoteur aurait dû le faire, même de façon prospective, au niveau de son étude d'impact, de prévoir certain nombre de compensations ou si c'est normal qu'il se contente d'attendre les demandes de la Direction régionale au niveau de l'analyse de chacun de ses certificats d'autorisation pour chacun des huit (8) milieux humides dans lequel il va intervenir?

2185

**PAR LE PRÉSIDENT:**

En fait, ce que vous dites, c'est qu'Hydro-Québec aurait dû prévoir bien avant la demande du ministère.

2190

**PAR M. ALEXANDRE TURGEON:**

Oui.

2195 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est la question, je pense, de monsieur Turgeon.

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

2200

Donc l'idée là-dedans, c'est toujours de fonctionner par étapes. Donc on fonctionne au départ avec les données qui sont disponibles sur les milieux humides. Donc ça, c'est la première étape.

2205

Après, on va y aller de façon plus fine pour caractériser vraiment tous les milieux humides qui sont traversés par le projet. Et toujours en suivant la démarche qui est préétablie, avant de faire notre projet, donc, comme je le disais tout à l'heure, il s'agit de formuler les demandes au ministère au moment, avant de faire le projet, pour savoir qu'est-ce qu'on doit s'attendre, quelles demandes vont venir du ministère pour faire le projet en milieu humide.

2210

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Bolullo.

2215

Monsieur Gagné, je présume que c'est vous qui allez répondre. Je vous écoute.

**PAR M. HUBERT GAGNÉ:**

2220

Donc quand on va établir une stratégie sur une mesure de compensation qu'on va demander, tout dépendant de quel milieu humide qui va être affecté, etc., donc ce sera pas avant d'avoir obtenu le rapport.

2225

Donc après avoir obtenu ce rapport-là, nous allons établir une stratégie avec la Direction du patrimoine écologique et on verra ce qui va arriver.

2230

Mais ce que je peux dire, c'est que les trois (3) facteurs qui sont importants dans la prévision d'une valeur écologique en milieu humide, donc c'est la superficie du milieu humide, la présence d'un lien hydrologique et la présence d'espèces menacées ou vulnérables désignées. Donc ça, c'est les trois (3) facteurs qui permettent d'établir la valeur écologique d'un milieu humide.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2235           Donc pour l'instant, vous n'avez pas idée de la valeur écologique des milieux humides qui seront traversés par la ligne?

**PAR M. HUBERT GAGNÉ:**

2240           Pas suffisamment pour dire une opinion là-dessus.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

              Parfait, merci monsieur Gagné.

2245           Une dernière dernière!

**PAR M. ALEXANDRE TURGEON:**

2250           Je vais peut-être reformuler pour la question qui vient d'être répondue par le MDDEP.

              Ma question, en fait, c'est que le promoteur a semblé dire qu'un impact dans un milieu humide de cent mètres carrés (100 m<sup>2</sup>) dans un milieu humide d'un kilomètre carré (1 km<sup>2</sup>), c'est plus important que cent mètres carrés (100 m<sup>2</sup>) dans un milieu humide de dix kilomètres carrés (10 km<sup>2</sup>), alors que ma compréhension des critères d'analyse des milieux humides serait plutôt à l'inverse, parce que le MDDEP a tendance à accorder plus d'importance aux grands milieux humides qu'aux petits milieux humides.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2260           Monsieur Gagné, est-ce que vous pourriez répondre à monsieur Turgeon, de savoir de quelle façon au ministère c'est considéré?

2265           Donc est-ce que le milieu humide, compte tenu de la superficie qui va être affectée par rapport à la superficie totale du milieu humide en question, est-ce que, si je comprends bien encore une fois, monsieur Turgeon, c'est que plus le milieu humide est grand, plus il devrait avoir une valeur, c'est ça que vous nous mentionnez?

**PAR M. ALEXANDRE TURGEON:**

2270           Oui, alors que le promoteur semble dire que parce que ça serait un grand milieu humide, le même cent mètres carrés (100 m<sup>2</sup>), c'est un exemple théorique, serait moins important, parce que le milieu humide serait de grande superficie.



**PAR LE PRÉSIDENT:**

2275

Donc de quelle façon c'est considéré au niveau du ministère, monsieur Gagné?

**PAR M. HUBERT GAGNÉ:**

2280

Donc, comme j'ai dit tout à l'heure, c'est trois (3) critères qui permettent d'établir, donc la valeur d'un milieu humide, donc la superficie du milieu humide, c'est un de ces critères-là.

Mais ce que je peux dire aussi, c'est que pour les milieux humides, souvent le ratio, c'est un (1) pour un (1), donc quand on demande des mesures de compensation.

2285

Mais je pourrais pas amener d'autres éléments de réponses.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2290

Merci monsieur Gagné.

Monsieur Talbot, avez-vous quelque chose à ajouter?

**PAR M. DENIS TALBOT:**

2295

Non, je pense que ça fait le tour de la question dans l'état actuel de nos connaissances.

2300

C'est sûr que si on prend un milieu humide qui n'a pas nécessairement les mêmes caractéristiques sur l'ensemble de sa grandeur, il faudrait voir quelles parties sont affectées exactement, s'il y a des parties plus sensibles, moins sensibles, quelles seraient les stratégies pour mieux protéger les parties qui seraient affectées.

C'est certain qu'en discutant avec le Patrimoine écologique, on va établir des scénarios qui vont devenir acceptables.

2305

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait, merci monsieur Talbot.

2310

Merci monsieur Turgeon.

2315

**DOMINIQUE BUJOLD**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2320

Madame Dominique Bujold s'il vous plaît.

Bonjour madame Bujold.

2325

**PAR Mme DOMINIQUE BUJOLD:**

2330

Bonsoir. Moi, je représente l'Unité régionale de loisir et de sport de Québec. Dans le cadre du dossier qu'on travaille actuellement sur le développement des sentiers récréatifs, on a été informé de la possibilité peut-être d'intégrer un sentier récréatif, un corridor récréatif à l'intérieur de cette ligne de transport d'énergie pour, entre autres, lier certains corridors, dont entre autres le corridor du Littoral, la piste Dansereau-La Liseuse, le tronçon de la piste Jacques-Cartier-Portneuf ainsi que le corridor des Cheminots.

2335

Je sais pas si vous avez de l'information additionnelle à me donner?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2340

J'en ai pas, mais on peut s'informer auprès du promoteur qui va être plus en mesure que moi de répondre à cette question, madame.

2345

Monsieur Bolullo, la question est fort simple, je pense qu'il est question éventuellement d'un lien entre le rang du Grand-Capsa et le chemin du Cabouron, si je me trompe pas, est-ce que vous pourriez expliquer un peu plus et si vous pouviez nous indiquer également sur le plan le chemin comme tel?

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

2350

Vous voulez que je vous explique un peu de quoi il est question de ce corridor-là, d'où à où?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2355

Bien en fait, c'est parce que madame Bujold a eu connaissance qu'il pouvait y avoir un lien. Maintenant, si vous pourriez nous expliquer qu'est-ce que ça relie exactement, quels sentiers, ou encore quelles voies que ça relie par rapport au projet et où ça va passer exactement?

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

2360 Il s'agit d'un projet qui nous a été signifié par notamment monsieur Boulanger et monsieur Bouillon de la Communauté métropolitaine de Québec.

Peut-être que s'il y a des détails que j'escamote, peut-être que vous pouvez m'aider là-dedans!

2365

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Ne vous inquiétez pas, je vais aller les voir après.

2370

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

Il s'agit de relier ici le chemin du Cabouron, le chemin que vous parliez ici, au rang du Petit-Capsa ici, du Grand-Capsa ici.

2375

Donc ce qui nous a été demandé, est-ce qu'on pouvait contribuer à l'établissement d'un lien cyclable entre ici, donc sous notre emprise, jusqu'à, donc c'est ça, Petit-Capsa ici au Grand-Capsa ici.

Donc on voit que le tracé de ligne fait une bonne partie de ce chemin-là.

2380

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Maintenant, est-ce que c'est à même les travaux qui seront réalisés pour le projet ou encore, est-ce que ça fait partie de votre plan d'intégration? Est-ce que les argents qui seront discutés...

2385

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

Donc ce qui est important de mentionner d'emblée, c'est qu'à Hydro-Québec, on fait pas de piste cyclable. Donc le projet qu'on présente aujourd'hui, c'est un projet d'un poste et d'une ligne.

2390

Donc suite, comme je disais, aux rencontres qu'on a eues avec la Ville de Saint-Augustin et la CMQ, on a pris en considération ce projet-là. Et dans nos discussions, en tant que partenaire avec les communautés, ce qu'on a pris comme engagement, c'est qu'on était prêts à laisser les infrastructures de chemins qu'on allait utiliser pour la construction de la ligne comme assises pour la construction de ce lien-là cyclable; bien entendu à condition à ce qu'on ait l'assurance de la Ville, parce qu'on est chez des propriétaires privés, donc qu'ils aient obtenu préalablement l'autorisation de ces propriétaires-là, et aussi évidemment les autorisations relatives à ce projet-là par rapport aux certificats d'autorisation.

2400

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait, merci monsieur Bolullo.

2405 Je vais aller voir monsieur Boulanger de la Ville de Saint-Augustin!

Est-ce que la Ville de Saint-Augustin est partie prenante ou c'est une demande qui a été faite dans le cadre du projet, est-ce que vous pourriez nous expliquer en quoi ça consiste exactement s'il vous plaît, monsieur Boulanger?

2410

**PAR M. PIERRE BOULANGER:**

C'est une demande qu'on travaille conjointement avec la Communauté métropolitaine, André Bouillon notamment, et la Ville est partie prenante effectivement.

2415

Disons que c'est une opportunité qu'on a de pouvoir faire un lien pour boucler un réseau.

Maintenant, sans entrer peut-être dans les détails, je laisserais peut-être André vous expliquer ce qu'il en est, mais la Ville de Saint-Augustin est définitivement intéressée à ce projet-là, et a même demandé certaines évaluations préliminaires.

2420

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Maintenant, au niveau de la Communauté métropolitaine de Québec, je pense, monsieur Bouillon, que vous avez une présentation sur cette piste cyclable là ou sur le lien en question?

2425

**PAR M. ANDRÉ BOUILLON:**

Oui. D'emblée par contre j'aimerais faire lecture peut-être d'un extrait de la résolution de la Communauté à cet égard.

2430

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Allez-y, oui, on vous écoute.

2435

**PAR M. ANDRÉ BOUILLON:**

Ça fait partie de la pièce DB3 qui a été déposée au BAPE. Alors on demande que soit réalisée lors des travaux de construction – on parle des travaux de construction de la ligne électrique – une assise permanente permettant l'aménagement d'un lien multifonctionnel, fort probablement cyclable ou cyclo-pédestre, de nature métropolitaine entre le rang du Grand-Capsa au nord et le chemin du Cabouron au sud. C'est ce qui vous a été identifié sur cette carte-ci.

2440

2445 Maintenant, je dispose d'une carte, d'une présentation PowerPoint, je peux la montrer au public, qui permet de localiser dans le contexte métropolitain l'importance qu'un tel aménagement soit éventuellement effectué. Avec votre permission, monsieur le Président?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2450 Bien sûr, si vous voulez bien vous avancer!

En attendant peut-être que la présentation arrive, je vais retourner du côté du promoteur!

2455 Donc est-ce qu'on comprend que vous allez répondre positivement à la demande qui a été faite par la Communauté métropolitaine de Québec puis réaliser l'assise en question pour l'aménagement d'un lien fonctionnel entre les deux (2)?

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

2460 Pour ce qui est de réaliser l'assise, il faut tempérer ça. Nous, ce qu'on a dit et ce qui a été convenu, c'est que si on avait des infrastructures qui étaient nécessaires pour la construction de notre ligne, dans cette partie-là de la ligne, on allait les laisser en place conditionnellement à ce qu'ils aient obtenu les autorisations nécessaires.

2465 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. Donc les travaux requis pour mener à terme cette piste cyclable là seront réalisés finalement par la Communauté métropolitaine de Québec?

2470 **PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

Tout à fait.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2475 C'est ce que j'en comprends?

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

2480 Tout à fait.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2485 OK. Donc il y a pas d'apport financier de la part d'Hydro-Québec relativement à cet aspect-là?

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

2490 Bien, c'est-à-dire qu'il y a un apport financier qui fait partie du PMVI, sept cent mille dollars (700 000 \$).

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2495 Donc, ce sept cent mille dollars-là (700 000 \$), est-ce qu'il va être utilisé complètement pour la réalisation de cette piste cyclable?

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

2500 Ça, ça va être à la municipalité de décider ce qu'elle entend faire avec ce montant-là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2505 OK. Pour continuer dans la même veine, votre sept cent mille dollars (700 000 \$) ou sept cent trente-sept mille (737 000 \$), pour être plus exact, de quelle façon il est réparti?

Parce qu'il en demeure pas moins qu'il y a je crois une partie de la ligne qui est sur le territoire de la MRC de Portneuf, donc de quelle façon les sommes d'argent sont réparties?

2510 Il y en a une partie qui va aller à la MRC de Portneuf et l'autre partie à la Communauté métropolitaine ou à l'agglomération? Parce qu'il y a, il y a deux (2) entités finalement, il y a l'agglomération de Québec, puis il y a la Communauté métropolitaine de Québec.

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

2515 Ce qui régit le partage du PMVI, c'est au prorata du kilométrage de ligne et les superficies de poste dans les MRC qui sont traversées.

2520 Donc dans le cadre qui nous concerne, ce qui est dans la MRC de Portneuf, c'est quatre cent cinquante mètres (450 m), donc c'est quoi, cinq pour cent (5 %) à peu près, cinq pour cent (5 %) environ.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2525 Environ trente-cinq mille dollars (35 000 \$) à peu près, grosso modo, d'accord.

Au niveau de la MRC, madame Béland, savez-vous les utilisations qui pourraient être faites de cet argent-là, de ce trente-cinq mille dollars (35 000 \$), si jamais vous aviez des projets?

**PAR Mme SYLVIE BÉLAND:**

2530

Non, mais cet argent-là, je croyais que ça allait directement à la Ville de Pont-Rouge?

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

2535

Oui, étant donné qu'il y a seulement juste une municipalité qui est touchée.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2540

Mais si je comprends bien le programme, le programme ne peut pas être – parce que si je reviens un peu à une commission antérieure où j'ai siégé, c'est-à-dire celle de Chénier-Outaouais, on avait mentionné que les sommes d'argent de ce programme-là étaient attribuées aux MRC, lesquelles MRC les attribuaient par la suite aux municipalités.

2545

Donc à ce moment-là, mais je pense qu'il faut qu'il y ait un projet de bien ciblé, un projet environnemental, c'est ça?

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

2550

Bien, c'est un projet, je peux vous donner des exemples, amélioration de l'environnement, amélioration et maintien des infrastructures municipales, appui au développement régional, initiatives d'intérêt communautaire. Donc ça fait partie de l'ensemble des projets qui peuvent être mis de l'avant.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2555

Parfait, merci. Merci madame Béland.

Oui monsieur Bouillon!

2560

**PAR M. ANDRÉ BOUILLON:**

Monsieur le Président, je m'excuse pour le délai.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2565

Pas de problème. En même temps, pendant que vous êtes là, je vais vous demander de déposer évidemment une copie de votre présentation à madame Poliquin à l'arrière.

2570

Donc j'ai pas besoin d'en avoir sept (7) copies à ce moment-là, seulement sur CD, j'imagine?

**PAR M. ANDRÉ BOUILLON:**

2575           Essentiellement, ça peut tenir sur une barrette ou un DVD, c'est pas vraiment long. C'est un document qui est lourd parce qu'il contient une carte qui est une photographie avec une relativement grande résolution.

              Donc on peut passer à l'image suivante!

2580           **PAR LE PRÉSIDENT:**

              On vous écoute.

**PAR M. ANDRÉ BOUILLON:**

2585           Voilà! Alors c'est simplement pour vous placer dans un contexte métropolitain, le réseau de pistes cyclables existant.

2590           Ce que vous avez en jaune, ce sont des pistes cyclables existantes sur le territoire de la Communauté métropolitaine, et même sur les territoires voisins.

2595           D'en haut à gauche jusqu'en bas à droite, c'est le tracé de la piste Jacques-Cartier-Portneuf en partie, et le corridor des Cheminots qui traverse la ville de Québec jusqu'au Vieux-Québec, à la hauteur d'un autre corridor qui est le corridor du Littoral.

              Le corridor du Littoral mène jusqu'à la limite ouest de Saint-Augustin où il se prolonge, c'est la ligne orange en bas à gauche qui est la route Verte qui mène vers le territoire de la MRC de Portneuf.

2600           Vous allez comprendre que le tracé actuel proposé par Hydro-Québec, sur une section, plus particulièrement sur la section nord-sud, qui est identifiée comme étant la section entre le Grand-Capsa et le chemin du Cabouron au sud deviendrait une assise pour éventuellement boucler l'ensemble de ces réseaux-là, notamment en reliant possiblement la piste cyclable Liseuse-Dansereau qui longe la rivière Jacques-Cartier et qui est tout près du réseau de la piste Jacques-Cartier-Portneuf qui nous permet éventuellement de faire une boucle.

              Cette boucle-là mesurerait aux alentours d'une centaine de kilomètres, une fois complétée.

2610           Alors c'est dans ce sens-là que la demande de la Communauté avait été formulée auprès d'Hydro pour qu'une assise permanente soit aménagée sous ce tronçon de ligne électrique.



**PAR LE PRÉSIDENT:**

2615           Donc selon la réponse d'Hydro-Québec tantôt, s'ils font des chemins, ils vont laisser des chemins, mais ils auront pas à générer une assise complète. Autrement dit, ça va revenir à la Communauté métropolitaine de Québec de pourvoir à cette assise-là, et probablement aussi à la Ville de Saint-Augustin.

2620           Et dans quelle mesure la somme qui reste peut-être du sept cent mille (700 000 \$) qui va rester, dans quelle mesure cette somme-là est suffisante pour pouvoir répondre au besoin de réalisation d'une piste cyclable à partir des travaux qui vont avoir été réalisés par Hydro-Québec, et en autant évidemment que vous obteniez le consensus et l'autorisation des différents propriétaires pour emprunter leur lot?

2625

**PAR M. ANDRÉ BOUILLON:**

2630           En fait, le projet en est à ses premiers balbutiements. Vous comprendrez qu'il y a de nombreux partenaires à cet égard, il y a trois (3) MRC, il y a autant sinon plus de municipalités concernées éventuellement. Mais essentiellement, ça se passe sur le territoire des municipalités de Pont-Rouge et de Saint-Augustin pour le moment.

Les prolongements, par contre, viseront d'autres territoires.

2635           Maintenant, la question que vous me posez, c'est toujours la notion de la caisse enregistreuse, qui va payer pour tout ça, l'aménagement, l'entretien!

2640           Mais nous, on signale simplement qu'il y a une opportunité réelle à l'égard du projet d'Hydro-Québec pour un tel aménagement.

2640

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait, merci.

2645           Avez-vous une autre question, madame Bujold?

**PAR Mme DOMINIQUE BUJOLD:**

Non, c'est complet.

2650

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci.

2655

**DENIS VILLENEUVE**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2660 Monsieur Denis Villeneuve s'il vous plaît.

**PAR M. DENIS VILLENEUVE:**

2665 Rebonsoir.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Rebonsoir monsieur Villeneuve.

2670 **PAR M. DENIS VILLENEUVE:**

2675 Ma question est la suivante! On voit que par rapport au point où est situé le poste de transformation, le poste Anne-Hébert, que le chemin le plus court pour se rendre à la ligne de trois cent quinze (315) kV, ça aurait été de monter directement dans la ligne des lots le long de la route Fossambault.

Combien on aurait sauvé de terrains forestiers et de milieux humides, parce qu'ils sont pas mal ensemble, en allant directement aller chercher la ligne en haut?

2680 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc en passant par la ligne de Fossambault?

**PAR M. DENIS VILLENEUVE:**

2685 Bien, ou parallèle, peut-être éloigner un peu pour essayer d'éviter les maisons, mais sûrement il y aurait peut-être eu une façon de passer sans aller complètement en ligne droite, mais en évitant de passer trop près de la route Fossambault, etc.

2690 Je comprends qu'il y a d'autres critères qui ont été utilisés pour choisir le tracé de la ligne, mais je voudrais savoir, c'est juste pour comparer des oranges avec des oranges.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2695 À ce moment-là, est-ce que c'est possible de nous envoyer la carte A?

**PAR M. DENIS VILLENEUVE:**

Bien, j'aime bien celle-là, parce que j'ai une deuxième sous-question qui a rapport avec...

2700

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Au lieu de faire une sous-question, commencez par cette question-là, et ensuite, on ira voir votre question relativement à la route de Fossambault. Ça vous va, monsieur Villeneuve?

2705

**PAR M. DENIS VILLENEUVE:**

C'est parce que sur la carte d'Hydro, on ne voit pas le tracé en ligne droite. C'est décalé. Il y a deux (2) tracés seulement, le tracé ouest et le tracé est, alors que le tracé en ligne droite n'est pas sur la carte qu'on a vue d'Hydro.

2710

Celle-là, on le voit un peu, mais je pense qu'Hydro pourrait envoyer la réponse à votre attention. C'est juste pour savoir exactement combien ça coûte en milieux forestiers et en milieux humides le fait d'être obligé d'aller passer complètement à l'ouest de la zone.

2715

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Bolullo, est-ce que vous pourriez faire le calcul et éventuellement déposer ça auprès de la Commission?

2720

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

Tout à fait. Peut-être si vous me permettez, la raison pour laquelle il y a pas de tracé de présenté le long de la route de Fossambault, c'est que c'est pas une option de tracé qui est viable, donc tant au niveau du paysage que le milieu humain. C'est pas un tracé qui est acceptable.

2725

**PAR M. DENIS VILLENEUVE:**

Je comprends, c'est pour ça que je vous pose la question, de savoir l'écart. C'est juste pour mesurer les impacts, du fait d'aller passer là-bas.

2730

Je comprends l'argumentation, là, OK.

2735

L'autre question, c'est en rapport avec un des arguments qui est amené dans l'étude d'impact, vous dites que vous pouvez pas passer relativement en ligne droite à cause de l'aéroport de Québec. En quoi, parce que je regarde la carte, la ligne principale de l'aéroport de Québec est plutôt directement alignée sur le poste de transformation Anne-Hébert, c'est presque en ligne droite.

2740 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est ça, c'est pour ça que je voulais avoir la carte A.

Est-ce que c'est possible d'avoir la carte A s'il vous plaît, pour qu'on puisse la visualiser?

2745

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

En attendant la carte, la contrainte principale qui vient de l'aéroport, c'est qu'avec les contraintes, les limites d'approche, etc., ça faisait que nos pylônes devaient être excessivement bas, donc pratiquement en nappe horizontale qu'on appelle, parce que nos pylônes, on a une ligne qui est double terre, donc avec deux (2) circuits chaque côté, et ça nous aurait pris une ligne en nappe horizontale, donc pratiquement l'équivalent de deux (2) lignes qui circulent, pour être capables de respecter les critères d'approche qui nous sont prescrits par les gens, les responsables de entre autres NAV CAN qui sont responsables du trafic aérien.

2750

2755

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc ces critères-là, vous les avez eus par NAV CAN et aussi par Transports Canada, je présume.

2760

Est-ce que c'est possible également de déposer toute la correspondance que vous avez eue avec NAV CAN par rapport à cette possibilité-là?

Parce que si on voit, à partir du poste où il va être installé normalement, je pense qu'il aurait peut-être été possible d'empiéter sur un terrain ou l'autre dans le parc industriel et traverser la 40 et après ça, suivre le tracé qui monte en fait aux limites des deux (2) municipalités, celle de la ville de Saint-Augustin, et ça aurait été finalement probablement un trajet beaucoup plus rapide et beaucoup plus haut.

2765

2770

Donc vous me dites que cette possibilité-là n'est pas réalisable, compte tenu des critères qui sont définis par Transports Canada et également par NAV CANADA, c'est ça?

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

2775

C'est ça.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc vous allez nous déposer ça.

2780

Est-ce que, monsieur Villeneuve, vous avez des questions qui sont plus...

**PAR M. DENIS VILLENEUVE:**

2785 J'ai pas d'autres questions.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2790 Vous avez pas d'autres questions là-dessus, d'accord.

Donc à part de ces critères-là, est-ce qu'il y a d'autres raisons qui font que vous n'avez pas retenu ce tracé-là qui pourrait suivre, qui pourrait longer finalement la limite des deux (2) municipalités?

2795 **PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

Encore là, je reviens là-dessus, c'est pas un tracé – c'est un tracé qu'on n'a pas proposé, parce qu'on considérait d'emblée que c'était pas un tracé qui était acceptable, il y avait des contraintes techniques.

2800 Et il y avait des impacts évidents sur le milieu humain et sur le paysage.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2805 Est-ce que vous pourriez nous indiquer quels sont ces impacts sur le milieu humain et sur le milieu paysage?

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

2810 C'est qu'on est très proche du milieu bâti. Ça aurait été très difficile de circuler sans affecter directement des habitations qui sont existantes. Donc de relocaliser certaines habitations, bon.

2815 Et sur le paysage, bien, ça aurait eu un très grand impact, compte tenu qu'on longerait le boulevard de Fossambault et on traverserait des paysages qui sont très ouverts.

Donc il y a plusieurs habitations historiques aussi qui font partie de ce secteur-là.

2820 Donc contraintes techniques, impacts sur le milieu bâti humain, impacts sur le paysage très importants. On a considéré qu'on ne devait pas, on pouvait pas présenter un tracé qui suivait le boulevard de Fossambault.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2825 Mais le principal critère de rejet, finalement, c'est la piste de l'aéroport qui fait en sorte que NAV CANADA puis Transports Canada, compte tenu de leurs exigences, faisait en sorte que vous n'auriez pas pu installer vos pylônes – parce que quelle hauteur qu'ils exigent, NAV CANADA et Transports Canada, pour vos pylônes?

2830 **PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

Rapidement, la hauteur qui est exigée dans certains secteurs, on doit se trouver à environ vingt-cinq mètres (25 m) maximum. À l'heure actuelle, nos pylônes font entre cinquante (50 m) et soixante mètres (60 m) de hauteur.

2835

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait, merci monsieur Bolullo.

2840

---

**ALEXANDRE TURGEON**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2845

Monsieur Alexandre Turgeon s'il vous plaît.

**PAR M. ALEXANDRE TURGEON:**

2850

Merci monsieur le Président.

2855

Ma première question concerne le choix des pylônes du côté sud de la 40, les pylônes de type tubulaire. J'ai entendu tout à l'heure, quand on a rencontré le promoteur dans ses consultations préalables, je pense pas que ce choix avait encore été fait, j'ai cru comprendre que c'est pour des raisons esthétiques et de moindre impact sur le paysage que ces pylônes-là ont été choisis.

2860

Pourtant, c'est un type de pylône que quand on est à cinq cents mètres (500 m), un kilomètre (1 km), on perçoit et on voit alors que les structures traditionnelles en acier sont pas perceptibles. Hydro-Québec a changé certaines de ses lignes de transport d'énergie dans la ville de Québec, lignes qui étaient pas perceptibles auparavant sont maintenant visibles de très loin. On peut voir le tracé à travers l'ensemble des arrondissements.

2865

Donc j'aimerais que le promoteur explique le choix. Je comprends qu'il est moins large, le pylône tubulaire, sauf qu'on voit pas au travers malheureusement!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Bolullo.

2870 **PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

Effectivement, dans le cadre de ce projet-là, au départ ce qu'Hydro-Québec proposait dans cette section-là de tracé, c'était un pylône à treillis à encombrement réduit qu'on appelle, donc qui a le même ou à peu près le même avantage au niveau de l'impact en milieu agricole, 2875 donc qui a une base qui est plus réduite par rapport au pylône conventionnel. Donc c'était notre volonté d'y aller avec ce type de structure là.

Maintenant, suite aux consultations qui ont été faites et à la volonté de la CMQ et de la municipalité de Saint-Augustin, le choix s'est arrêté sur une structure de pylône tubulaire. 2880

Donc c'est vraiment à la demande du milieu qu'on a procédé à ce choix-là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2885 Avant d'aller du côté de la Ville de Saint-Augustin et de la Communauté métropolitaine de Québec, je pense que vous avez une présentation sur les pylônes, est-ce que vous pourriez nous faire cette présentation-là, et je vais continuer par la suite avec la Ville de Saint-Augustin et la Communauté métropolitaine de Québec.

2890 **PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

OK. Compte tenu qu'on parle de structure, ça va aider à éclairer un peu tout le monde!

2895 Quand on parle d'un pylône de type classique en acier, bon, on parle de ce type de pylône là ici. Donc à quatre (4) pieds, qui a un impact un peu plus important quand on est en milieu agricole, parce qu'il occupe plus d'espace au sol. Donc ça a un impact sur les activités agricoles.

2900 C'est pour ça que quand on est en milieu agricole, on essaie d'implanter des pylônes de ce type-là, donc à treillis dits à encombrement réduit. Donc l'encombrement au sol est diminué et a peu d'impact sur les activités agricoles.

2905 Quand on regarde le pylône de type tubulaire, bien, ça ressemble à ce pylône-là, donc qui a un peu la même fonction, si on veut, d'encombrement réduit au sol, mais qui en plus s'harmonise bien dans des milieux urbains ou périurbains.

Si on regarde ça de plus près! Donc ce que je disais, le pylône tubulaire occupe moins d'espace au sol, perturbe moins les activités agricoles. Dans le cas qui nous concerne dans le projet, on l'utilise du poste Anne-Hébert jusqu'au nord de l'autoroute.

2910

Et c'est des pylônes qui sont conçus spécialement pour cette ligne-là, donc on y va à la pièce dans ces cas-là, parce que c'est très particulier.

2915

Et quand on considère les coûts complets d'une ligne qui sont conçus en tubulaire, quand on considère tous les coûts, on est à peu près à deux point neuf millions du kilomètre (2,9 M\$/km) pour ce type de pylône.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2920

Lorsqu'il est question de pylônes tubulaires, il y en a deux (2) types de pylônes tubulaires, donc lequel vous allez utiliser sur la ligne?

Parce qu'il y en a un qui est pour angle, j'imagine?

2925

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

C'est ça.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2930

Et les autres, ce sont vraiment la ligne de transport qui va aller de façon parallèle finalement à l'autoroute. Il y a une différence en hauteur entre les deux (2), donc celui qui est pour les pylônes d'angle, à moins que je me trompe, est beaucoup plus petit, est-ce qu'il y a une raison à ça?

2935

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

Bien, les pylônes d'angle servent à tourner un angle, puis c'est là qu'on retient les câbles. Donc c'est des pylônes qui voient des efforts très grands.

2940

Donc si on maintient ces pylônes-là bas, bien, à ce moment-là, les efforts sont moindres. Donc c'est principalement à cause de ça qu'on garde les pylônes bas.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2945

Donc c'est une question de physique, si je comprends bien?



**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

2950           Voilà.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2955           Merci. Je vous remercie monsieur Bolullo.

          Maintenant, au niveau de la Ville de Saint-Augustin, quelles sont les raisons qui font en sorte que vous avez demandé à Hydro-Québec d'avoir des pylônes tubulaires?

2960           Quels sont les motifs en support de cette demande-là? Puis la question, la même question va s'adresser également à la Communauté métropolitaine de Québec.

**PAR M. PIERRE BOULANGER:**

2965           Pour un, disons qu'on souhaitait avoir, disons dans les parties les plus accessibles au niveau du territoire, d'avoir une certaine uniformité au niveau des pylônes. Parce que disons, on aurait, autrement que ça, on aurait eu, par exemple à la hauteur de Fossambault, des pylônes tubulaires, et le long de certains axes, comme la voie ferrée, on aurait eu des pylônes traditionnels.

2970           À l'évaluation qu'on en a faite, disons, c'est que généralement, les pylônes, hormis la proximité de Fossambault près du poste, vont être au-delà d'un demi-kilomètre (½ km) à peu près des principales voies de circulation, que ce soit l'autoroute 40 ou la route de Fossambault ou la route 138 qui est plus au sud. Et dans ce contexte-là, disons, souvent aussi ils vont être masqués par des massifs forestiers. Donc on ne va voir en grande partie, pour une bonne partie  
2975           du tracé, que la partie supérieure des pylônes.

          Les pylônes tubulaires ont une partie supérieure qui est beaucoup plus fine, beaucoup moins présente, puis il y a moyen d'utiliser, disons, des peintures, des teintures qui soient adaptées au contexte de l'environnement qu'on a.

2980           Parallèlement à ça, disons, je vous dirais que vous pouvez en visualiser des exemples de ces catégories de pylônes là, notamment dans Bellechasse où on voit des pylônes traditionnels alignés, puis je suis passé encore en fin de semaine, on les voit très bien à ce temps-ci de l'année tout le long du tracé qu'ils empruntent. Donc la visibilité est peut-être pas tant atténuée  
2985           que ça.

          Même disons que vous avez dans la région de l'Amiante, dans le secteur de Bernierville, je pense, autrefois Saint-Ferdinand d'Halifax, il y a une ligne majeure qui est là, c'est pas tout à fait les mêmes pylônes qu'Hydro-Québec va employer, mais on est capable de voir dans ce

2990 milieu-là des pylônes traditionnels avec des pylônes tubulaires. Et je vous avoue, en tout cas, à mon appréciation et l'appréciation des gens que je connais, ils préfèrent les pylônes tubulaires.

Dernier élément que j'oublie malheureusement! Je vous reviendrai.

2995 **PAR LE PRÉSIDENT:**

On va aller voir du côté de monsieur Bouillon avec la Communauté métropolitaine de Québec!

3000 Quels étaient les motifs de la demande de la Communauté en regard des pylônes?

**PAR M. ANDRÉ BOUILLON:**

3005 En regard des pylônes, un des éléments importants et le premier je vous dirais qui a été considéré était, en milieu agricole, la notion de leur empattement au sol. Donc on n'avait pas le choix d'avoir soit des pylônes tubulaires ou les pylônes à encombrement réduit.

3010 La question se posait par contre à l'égard des pylônes d'angle, ceux qui ramassent les virages, lesquels n'auraient pas pu, et peut-être que monsieur d'Hydro-Québec pourra me corriger, nécessitaient à l'égard d'un virage la notion de deux (2) pylônes tubulaires, ou bien d'un pylône à empattement large ressemblant un peu plus à ceux du type traditionnel si on était à treillis.

3015 Je rappelle que la Communauté métropolitaine intervient déjà à l'égard de l'aspect esthétique d'équipements que sont les éoliennes, il y a un règlement là-dessus. Et le choix des élus qui a été fait à l'égard des éoliennes, c'est qu'elles soient toutes, pour des considérations esthétiques, mais également reliées à la protection de la faune, qu'elles soient toutes de type avec des supports de type tubulaire.

3020 Alors ce choix-là, le choix actuel est peut-être une conséquence de ce qu'on désire avoir un type de mobilier qui soit conséquent et ressemblant à ceux qu'on impose déjà dans certains règlements.

3025 L'autre aspect, quant aux aspects esthétiques, il y a déjà eu des discussions quant à l'implantation de pylônes tubulaires ou à treillis, et là, je réfère à d'autres audiences du BAPE dans les quartiers urbains, notamment Lebourgneuf ou Vanier, et le choix prépondérant en tout cas dans les populations concernées qui vivent près de ces pylônes-là, c'est d'avoir des pylônes tubulaires et non pas des pylônes à treillis.

3030 Le choix est souvent motivé pour des considérations esthétiques, de goût; évidemment on peut en discuter longtemps, mais de façon générale, il est exact que les pylônes tubulaires ne

soient pas – à distance, ils sont peut-être plus visibles, mais quand vous êtes près, ils ont moins d'amplitude ou d'ampleur que les pylônes à treillis.

3035 Je rappellerai simplement que les populations concernées à l'époque avaient demandé que les nouvelles lignes, visant la consolidation du réseau d'Hydro-Québec dans le quartier Lebourgneuf entre autres, soient des pylônes tubulaires.

3040 C'est ce qui a guidé un peu la démarche au sein de la Communauté.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3045 Et au niveau de la Communauté, est-ce que vous croyez que le coût supplémentaire, parce qu'évidemment ça coûte beaucoup plus cher avoir des pylônes tubulaires qu'avoir un pylône selon l'ancienne forme, est-ce que ces coûts-là sont justifiés?

**PAR M. ANDRÉ BOUILLON:**

3050 Oui, pour les considérations paysagères évidentes. Écoutez, on est en bordure de l'autoroute 40, c'est la voie d'entrée de la Capitale. C'est une voie de circulation importante et à cet égard, il nous semblait évident qu'on doive faire ce choix-là.

3055 Maintenant, je précise que c'est d'ailleurs traduit dans les demandes que les élus ont faites, à la Communauté. Je parle pas à titre de fonctionnaire, c'est vraiment la demande que la Communauté a faite à Hydro-Québec.

3060 Et ce coût supplémentaire là est motivé par le fait qu'on est sur une voie d'entrée de la Capitale, et c'est aussi une capitale qui prétend avoir un caractère touristique ou patrimonial indéniable. Donc c'est la raison principale pour laquelle on se préoccupe tant du paysage.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3065 Donc à ce moment-là, c'est pour ça qu'il est nécessaire d'installer des pylônes tubulaires dans des boisés, même s'ils sont majoritairement cachés?

Je pense que monsieur Boulanger a envie de répondre à cette question!

**PAR M. PIERRE BOULANGER:**

3070 Oui, si vous me permettez! À ma connaissance, disons, un arbre à maturité, ça va avoir à peu près dix-huit-vingt mètres (18 m-20 m) de haut; les pylônes que vous parlez, je pense, vont être, si je me rappelle bien tantôt, une quarantaine de mètres, cinquante mètres (50 m), donc sont près du double. Donc il en reste encore un bon cinquante pour cent (50 %) qui est visible.

3075 Heureusement, c'est la partie la plus effilée, comme je vous mentionnais tantôt, donc dans ces cas-là qui va être la partie la plus visible, dépendamment des angles aussi, parce que disons, lorsqu'on va circuler sur l'autoroute 40, on est protégé de ce côté-là. On le sera peut-être un peu moins lorsqu'on va circuler sur la route Girard, parce que là, on va les voir dans une certaine mesure en enfilade.

3080 Donc disons, c'est les raisons qui nous amènent à privilégier ces pylônes-là.

La perte de mémoire que j'avais tantôt était ce que monsieur Bouillon a abordé, la question des pylônes d'angle.

3085 Lorsqu'on pense aux pylônes à treillis qui sont des pylônes d'angle, ce sont des pylônes qui sont souvent, disons, beaucoup plus trapus, beaucoup plus massifs, donc beaucoup plus imposants disons au niveau de la visibilité.

3090 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait, merci monsieur Boulanger.

3095 Monsieur Bolullo, est-ce qu'il y a une politique d'Hydro-Québec qui fait en sorte que dans des périmètres urbanisés, on en arrive maintenant à utiliser plus souvent qu'autrement des pylônes tubulaires?

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

3100 En fait, c'est pas vraiment une politique, mais règle générale, en consultant les milieux d'accueil, tant dans la ville de Québec qu'à Montréal, exemple, même à Trois-Rivières, il y a des exemples de tubulaires, souvent c'est des demandes qui sont faites et c'est des préoccupations qui sont écoutées chez Hydro-Québec.

3105 Donc on procède avec l'implantation d'un pylône tubulaire, surtout en milieu urbanisé, surtout pour une question d'espace au sol, mais aussi pour une question d'aspect visuel.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3110 Parfait, merci.

Est-ce que vous pourriez nous expliquer comment se fait-il que votre architecte de paysage est en faveur de pylônes à treillis métallique plutôt que tubulaires?

3115 Et c'est bien indiqué dans votre étude d'impact.

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

3120

Vous avez tout à fait raison. C'est pour ça qu'on a proposé ça dans un premier temps.

L'idée d'un pylône à treillis, c'est qu'effectivement, il se confond mieux dans le milieu, donc c'est un fini qui est plus mat, c'est ajouré. Je suis pas un expert en architecte de paysage...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3125

Est-ce que votre architecte de paysage est ici?

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

3130

Non, malheureusement, elle n'est pas avec nous ce soir.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3135

Ça aurait été intéressant qu'elle soit là.

Mais continuez, je vous écoute! Je pense qu'elle aurait peut-être plus de connaissances que vous.

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

3140

Tout à fait. C'est aussi, quand il est question de ça, c'est aussi, les opinions varient aussi, mais de façon générale, il y a des contextes où le tubulaire se prête mieux dans un milieu urbain et périurbain, et où le treillis se prête mieux aussi dans d'autres circonstances.

3145

Et dans ce cas-là, bien, c'est ça qui avait été proposé.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3150

Est-ce que c'est possible à ce moment-là de demander à votre architecte paysagiste qu'elle nous écrive un petit quelque chose sur les raisons qui ont motivé sa décision à l'époque, c'est-à-dire de choisir plus des treillis à l'ancienne que des pylônes tubulaires?

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

3155

Oui. Puis là-dessus, je veux juste corroborer avec les propos qui ont été tenus au niveau des pylônes d'angle, ce qui a été dit par monsieur Bouillon et monsieur Boulanger.

C'est vrai que quand on a un pylône à treillis, les pylônes d'angle sont pas à encombrement réduit, donc ça peut être une des raisons.

3160 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait, merci monsieur Bolullo.

Votre prochaine question, monsieur Turgeon!

3165

**PAR M. ALEXANDRE TURGEON:**

Ma dernière question va être sur la justification du projet.

3170

Quand le promoteur nous a rencontrés, ça fait déjà plusieurs mois, plus qu'un an, il nous a présenté essentiellement les mêmes chiffres qu'il a présentés ce soir par rapport au fait qu'on allait dépasser pour plusieurs postes la capacité de ces postes-là, qu'il y aurait plus de marge de manœuvre d'ici 2010.

3175

Ma question au promoteur, puis je sais pas si les gens qui sont ici ce soir qui sont les gens en charge du projet sont nécessairement les bonnes personnes au sein du promoteur pour répondre à cette question-là, le gouvernement du Québec a adopté une Loi sur le développement durable en 2006, il y a bientôt trois (3) ans, Hydro-Québec, comme société d'État, est soumise à cette loi-là.

3180

Le Commissaire au développement durable qui relève du Vérificateur général du gouvernement du Québec a remis un rapport il y a un an dans lequel il nous rappelait que notre niveau de consommation énergétique et de biens en général, s'il était appliqué à toute la population sur la planète, ça prendrait trois (3) planètes pour répondre à ce type de besoin là, donc il y a un appel à une diminution de notre consommation de ressources et de consommation d'énergie.

3185

Alors que quand on voit les scénarios d'Hydro-Québec, c'est des scénarios de croissance qui reposent sur une croissance économique de l'ordre de trois pour cent (3 %), puis trois pour cent (3 %) par année, trois pour cent (3 %), ça a l'air banal comme ça, mais c'est doublé en vingt-cinq (25) ans, c'est multiplier par cinq (5) notre niveau de consommation de ressources d'ici la fin du siècle.

3190

Alors à un moment donné, à quand on dit ça suffit des maisons qui sont toujours de plus en plus grandes, et qui ont beau être Novoclimat comme on nous en fait la promotion à la télévision de ce temps-ci, ont beau être Novoclimat, sont quatre (4) fois plus grandes que les bungalows des années soixante, donc qui consomment beaucoup plus, qui ont beaucoup plus d'électroménagers dans ces maisons-là, alors à quand Hydro-Québec dit, ça suffit, on ne répondra pas à ces besoins excédentaires là?

3195

3200

Et c'est quoi les moyens alternatifs, les stratégies plus agressives que la société d'État peut mettre en place, en termes de programmes d'efficacité énergétique, pour s'assurer d'éviter

des coûts comme le projet qui nous est présenté à soixante-quinze millions (75 M\$), que l'ensemble des contribuables vont devoir assumer?

3205

**PAR LE PRÉSIDENT:**

En fait, ce que vous voulez savoir, qu'est-ce qu'Hydro-Québec va faire puis quand est-ce qu'ils vont décider d'arrêter la croissance.

3210

Monsieur Bolullo, êtes-vous en mesure de répondre à une telle question?

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

3215

Bien, c'est-à-dire que comme société d'État, Hydro-Québec a le mandat de fournir l'électricité aux résidents du Québec. Donc on peut pas se soustraire à ce mandat-là, et c'est notre mandat de s'assurer que tout le monde va être alimenté en électricité, point à la ligne.

3220

Et dans le cas du projet actuel, comme on l'a expliqué, il y a deux (2) postes qui sont en état de surcharge dans la partie ouest de la CMQ. Et l'ensemble des autres postes satellites de la Communauté métropolitaine de Québec, on a presque plus de marge de manœuvre.

Donc à partir de là, ce qu'il faut faire, c'est la solution qui est proposée ce soir.

3225

Je sais pas si ça répond à la question, mais nous autres, le rôle d'Hydro-Québec, c'est vraiment de fournir l'électricité. On peut pas se soustraire à ça.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3230

Merci monsieur Bolullo.

Je pense que votre question, monsieur Turgeon, devrait s'adresser peut-être à quelqu'un d'autre que monsieur Bolullo. Monsieur Bolullo a un projet bien particulier à s'occuper.

3235

Mais entre-temps, vous pouvez encore y aller avec une autre question.

**PAR M. ALEXANDRE TURGEON:**

Non, je vous remercie.

3240

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup monsieur Turgeon.

3245

## QUESTIONS DE LA COMMISSION

### PAR LE PRÉSIDENT:

3250 Pour continuer dans la même veine, sur la justification du projet! Hydro-Québec, dans son étude d'impact, mentionne que le projet serait acceptable sur les plans environnemental et social.

Maintenant, qu'en est-il sur le plan économique?

3255

### PAR M. MATHIEU BOLULLO:

3260 Sur le plan économique, à Hydro-Québec, on mène soixante (60) à soixante-dix (70) projets de lignes en continu, donc de façon continue dans les dernières années. On a une vaste expérience en termes de combien ça coûte une ligne ou combien ça coûte un poste.

Et avec les coûts qu'on présente aujourd'hui, soixante-treize virgule sept millions (73,7 M\$), on dit que c'est des coûts qui sont acceptables, donc qui sont dans l'ordre des choses, l'ordre de grandeur des choses.

3265

### PAR LE PRÉSIDENT:

Et c'est beaucoup plus dispendieux que la ligne Chénier-Outaouais.

3270

Donc si on regarde grosso modo, c'est à peu près deux point cinq millions le kilomètre (2,5 M\$/km) pour votre projet alors que Chénier-Outaouais, c'est un point quatre millions (1,4 M\$/km), à moins que je me trompe, mais c'est dans cet ordre-là.

3275

Donc il doit y avoir une raison fondamentale qui fait que ça coûte beaucoup plus cher le projet actuel ici que celui qui était représenté pour la ligne Chénier-Outaouais, et je présume aussi que dans les autres cas, ça devait ressembler un peu grosso modo à un point quatre-un point cinq millions le kilomètre (1,4 M\$/km-1,5 M\$/km).

3280

Qu'est-ce qui fait qu'il y a une telle différence entre normalement les autres lignes et le présent projet?

### PAR M. MATHIEU BOLULLO:

3285 Bien, il y a plusieurs choses. Premièrement, il y a l'effet d'échelle. Donc on parle d'une ligne ici de treize kilomètres (13 km); dans Chénier-Outaouais, on est à cent cinquante kilomètres (150 km).



**PAR LE PRÉSIDENT:**

3290 Cent quatorze (114 km) peut-être!

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

3295 Cent quatorze (114 km). Excusez-moi, c'est parce qu'il y a beaucoup de chiffres qu'il faut que je retienne comme ça!

Donc il y a cet élément-là d'échelle.

3300 Il faut considérer le milieu traversé. Il y a pas de tubulaire sur Chénier-Outaouais alors qu'il y en a ici.

Et ici, la particularité, c'est qu'il y a quand même, au niveau des angles, il y a plusieurs angles sur une petite portion de tracé, donc les angles coûtent plus cher.

3305 Donc tout ça mis bout à bout, bien, on arrive avec un coût qui est typique en fait des milieux qui sont traversés.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3310 Est-ce que le coût de soixante-treize point sept millions (73,7 M\$) pour l'ensemble du projet, c'est un coût optimal?

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

3315 Tout à fait. C'est un coût optimal pour ce genre de projet là, compte tenu des contraintes du milieu dans lequel on veut implanter le projet.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3320 Donc un coût optimal, mais est-ce qu'il y a moyen de faire en sorte, même si avec des pylônes tubulaires, on peut en arriver à un coût moindre, quand on parle de coût optimal, c'est le coût maximal?

3325 C'est ça vraiment qui fait en sorte qu'on a un projet qui est très très terre à terre alors qu'on pourrait augmenter de d'autres façons de faire, donc est-ce qu'il y a moyen par contre de diminuer?

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

3330 Bien, le projet qui est présenté à l'heure actuelle, c'est le projet optimal. Il y a pas de doute là-dessus.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3335 OK. Est-ce que c'est toujours exact de dire que le Parc industriel François-Leclerc, puis je vais aller voir aussi monsieur Boulanger par la suite, subit une forte pression de développement industriel, est-ce que c'est toujours exact, compte tenu du contexte économique actuel?

3340 **PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

C'est sûr qu'avec le contexte économique qu'on connaît ou qui est en train de changer, on peut penser que ça pourrait ralentir.

3345 Jusqu'à maintenant, les données qu'on a nous indiquent pas ça. Donc les données de croissance, les données de prévision de croissance qu'on a puis qu'on continue d'accumuler depuis que le projet a été mis en branle, c'est pas modifié. C'est toujours mis à jour, mais les résultats sont les mêmes.

3350 Ce qu'on peut peut-être s'attendre, c'est peut-être une diminution de la croissance, mais les besoins restent quand même.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3355 Monsieur Boulanger, vous êtes revenu en fait, la Ville de Saint-Augustin est revenue à ses premières amours, c'est-à-dire que c'est elle qui est maintenant gestionnaire de nouveau du Parc industriel François-Leclerc, est-ce que la demande pour des terrains dans le parc industriel est toujours présente ou est-ce qu'il y a une diminution, compte tenu du contexte économique à l'heure actuelle?

3360

**PAR M. PIERRE BOULANGER:**

Écoutez, la demande se maintient assez bien. On a du côté est de l'autoroute, on doit avoir huit millions de pieds carrés (8 M pi<sup>2</sup>) à peu près dans le parc industriel, et on doit avoir une couple de millions de pieds carrés du côté ouest encore à développer.

3365

Et on a encore disons une bonne demande qui est sous-jacente.

Je vous dirais, disons, que l'appréciation que j'en fais, disons, par rapport aux problématiques qu'Hydro-Québec a au niveau de la disponibilité d'alimentation, c'est que c'est un

3370

problème disons auquel, c'est comme si on était à la porte de ce problème-là, donc le moindre développement qu'on amène, certaines entreprises qu'on installe dans des parcs industriels nécessitent une alimentation importante en électricité.

3375           Donc on est dépendant disons d'un projet comme ça pour cet espace-là, à mon sens. C'est un incontournable.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3380           Merci monsieur Boulanger.

3385           Est-ce que vous pourriez décortiquer pour les fins de la Commission vos deux (2) montants, en fait le poste Anne-Hébert est évalué à quarante et un point cinq millions (41,5 M\$), donc ce quarante et un point cinq millions (41,5 M\$), est-ce que vous pourriez le décortiquer, bon, en termes de construction, en termes d'équipements, etc., etc.?

Même chose pour la ligne de treize point quelques kilomètres.

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

3390           J'ai un acétate là-dessus, on pourrait le projeter.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3395           Est-ce que c'est le même acétate que vous avez présenté, que vous avez montré dans votre présentation?

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

3400           Non.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3405           D'accord, allez-y, et je vous dirai à ce moment-là si, pour les besoins de la Commission, c'est suffisant.

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

3410           Donc en fait, c'est les chiffres qui détaillent le projet. En fait, c'est ça qui a été fourni aussi dans le cadre de l'examen du projet à la Régie de l'énergie.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

OK.

3415

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

Donc je peux commenter!

3420

Si on regarde au niveau de la ligne qui est ici, on a le coût des études d'avant-projet. Donc c'est en milliers de milliers!

3425

Donc on parle d'un avant-projet qui est près d'un million (1 M\$), tant pour la ligne que pour le poste. Donc au niveau de l'avant-projet qu'on a terminé dans les deux (2) cas, un million (1 M\$) pour la ligne, un million (1 M\$) pour le poste.

3430

Quand on regarde les coûts de projet qui sont déjà débutés au niveau des activités d'ingénierie, on en a, dans les deux (2) cas, pour la ligne, un million cinq cent mille (1 500 000 \$) et pour le poste, passé deux millions (2 M\$).

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc quand on parle d'ingénierie interne, c'est les coûts qui sont attribuables aux travaux qui sont faits par vos ingénieurs à l'interne, c'est ça?

3435

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

Tout à fait.

3440

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc quand vous allez à l'externe, donc ça peut être n'importe quelle firme d'ingénieurs-conseils ou quoi que ce soit d'autre, c'est ça?

3445

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

Exactement. Au niveau du client, on parle, notre client, Hydro-Québec Équipement, c'est Hydro-Québec Équipement qui réalise l'ingénierie et la construction. Il y a des activités qui sont à être réalisées chez TransÉnergie, donc c'est le coût qui est là.

3450

Au niveau de l'approvisionnement, bien, en ligne, on en a pour près de neuf millions (9 M\$). En poste, on parle de coût d'équipements de douze millions (12 M\$), à l'étape initiale bien sûr.

3455 Coûts de construction, onze millions (11 M\$) pour la ligne, à peu près la même chose pour le poste.

Bien sûr, il y a les coûts de gérance de projet.

3460 Et bon, les montants pour les provisions, les frais financiers qui font qu'on arrive au total de trente-deux point deux (32,2 M\$) pour la ligne et quarante et un point cinq (41,5 M\$) pour le poste.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3465

Et maintenant, à partir de ces montants-là, tantôt, dans un acétate précédent, lorsque vous avez fait votre présentation, vous indiquiez que grosso modo, c'était à peu près vingt pour cent (20 %) de retombées locales.

3470 Donc les retombées locales par rapport à ça, donc c'est la construction, j'imagine?

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

3475 Bien en fait, services professionnels en partant, construction, en termes d'approvisionnements il y a certains matériaux qui peuvent être approvisionnés localement.

Mais dans l'ensemble, c'est surtout ce qui concerne la construction.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3480

Donc à ce moment-là, je veux dire, vous allez aller en appel d'offres pour un entrepreneur général, lequel entrepreneur général peut provenir même de l'Ontario, parce qu'on sait jamais – non, absolument juste strictement Québec?

3485 **PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

Oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3490

Il y a pas eu une entente dernièrement entre les provinces à ce sujet?

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

3495 Peut-être, mais nous, en lignes de transport et en postes, on a des entrepreneurs – en lignes surtout, on a quatre (4), cinq (5) entrepreneurs qui sont préqualifiés qui font affaire avec Hydro-Québec pour la construction de lignes.

En postes, c'est un peu plus grand, le bassin est plus grand.

3500 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et de quelle façon vous vous assurez finalement que l'entrepreneur général va faire en sorte qu'il y ait le plus de mesures qui vont être prises pour avoir des retombées économiques dans la région?

3505

Est-ce qu'il y a des mesures incitatives? Est-ce que dans votre contrat que vous avez finalement avec l'entrepreneur en question, est-ce qu'il y a des mesures spécifiques et incitatives qui font en sorte qu'il a l'obligation de retenir des services dans la région?

3510 **PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

Il y a des mesures, il y a des dispositions qui sont prises dans les clauses particulières des appels d'offres qui sont lancés pour la construction. C'est pas des mesures – c'est des mesures incitatives, et vous comprendrez avec moi qu'un entrepreneur qui fait un projet dans une région a tout intérêt à embaucher de la main-d'œuvre locale et s'approvisionner en matériaux de façon locale.

3515

Donc c'est comme ça qu'on va. Mais il y a des mesures qui sont prévues dans les clauses techniques particulières, dans les clauses particulières des contrats, pour favoriser justement...

3520

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais il y a pas d'obligation comme telle dans les clauses particulières, à l'effet que vous exigez de l'entrepreneur de prendre tant de personnel en région?

3525

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

Non. Par contre, comme je vous dis, ce qu'on constate, c'est que c'est ça qui se produit.

3530

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, règle générale, si j'étais entrepreneur, je ferais la même chose, ça coûte moins cher et c'est plus payant!

3535

Parfait, merci.

Il est déjà dix heures quinze (10 h 15), nous allons arrêter pour ce soir et on va continuer demain après-midi à treize heures trente (13 h 30).

3540

Merci beaucoup et bonne fin de soirée.

3545

---

SÉANCE AJOURNÉE AU 27 JANVIER 2009 À TREIZE HEURES TRENTE (13 H 30)

---

3550

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

DENISE PROULX,  
Sténotypiste officielle.

3555